

ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵜ  
ⴰⴳⵓⴷⴰⵜ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵜ



المملكة المغربية  
رئيس الحكومة

Royaume du Maroc  
Le Chef du Gouvernement

# RÉFORMES ET CHANTIERS À FORT IMPACT POUR LE CITOYEN ET L'ENTREPRISE

Bilan Gouvernemental 2017-2021

[www.cg.gov.ma](http://www.cg.gov.ma)  
[barnamaj.cg.gov.ma](http://barnamaj.cg.gov.ma)





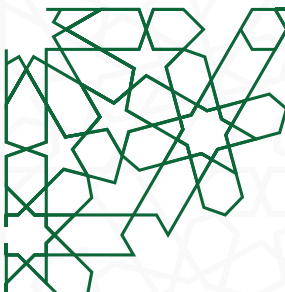
**RÉFORMES ET CHANTIERS  
À FORT IMPACT POUR LE CITOYEN  
ET L'ENTREPRISE**



# SOMMAIRE

1. La réforme de l'éducation	7
2. Le renforcement de la protection sociale	31
3. Le renforcement du système de santé	47
4. L'appui au pouvoir d'achat	57
5. L'amélioration des conditions de vie dans le monde rural	73
6. L'amélioration du climat des affaires	83
7. L'appui à la création d'emploi	99
8. Le renforcement des infrastructures	115
9. Le développement durable et la protection de l'environnement	125
10. L'amélioration de la gouvernance et la réforme de l'administration	135
11. Le renforcement de l'investissement public	147
12. La résilience de la situation macro-économique	157





**La mobilisation pour une éducation  
accessible et de qualité pour tous**






# La mobilisation pour une éducation accessible et de qualité pour tous

1- Des efforts réglementaires et de gouvernance inédits.....	13
2- Une forte mobilisation des ressources humaines et la révision de leur situation .....	13
3- Une augmentation inédite du budget alloué au secteur .....	15
4- Des progrès significatifs dans la réhabilitation des infrastructures et des équipements .....	16
5- Le lancement effectif du Programme de la généralisation de l'enseignement préscolaire .....	17
6- L'élargissement du champ des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation.....	18
7- La mise à niveau de l'enseignement traditionnel.....	18
8- Le lancement du projet de réforme pédagogique à l'école et à l'université .....	19
9- Le lancement du chantier de la réforme de la formation professionnelle.....	20
10- Le renforcement du soutien à la recherche scientifique et l'augmentation de sa rentabilité .....	21
11- L'amélioration du soutien social, en particulier le programme «Tayssir» .....	23
12- Le renforcement de l'accompagnement social dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.....	25
13- La diminution des taux d'encombrement scolaire .....	26
14- L'amélioration significative des taux de scolarisation .....	27
15- Une baisse sensible du décrochage scolaire .....	28
16- La gestion des études, de la formation et de la recherche scientifique pendant la période de confinement .....	29





Pour une école fondée sur les piliers de la qualité, de l'équité et de l'égalité des chances, le gouvernement a déployé des efforts, dans le cadre de la mise en place de la Vision Stratégique de la réforme de l'éducation 2015-2030, et de la Loi-Cadre y afférente. Cela a permis de déclencher un ensemble de transformations, de réaliser de nombreuses améliorations dans de nombreux indicateurs. Il est à noter qu'en plus de ces résultats, de nombreux projets ouverts et nécessaires ont été lancés pour assurer la transformation nécessaire du modèle éducatif, en particulier le recrutement et la formation des enseignants, la révision du modèle pédagogique et la gouvernance des établissements de l'enseignement. De par sa nature et ses ambitions, ce projet se profile sur un horizon de long terme et nécessite un engagement gouvernemental, institutionnel et sociétal.



## 1- Des efforts réglementaires et de gouvernance inédits

Le gouvernement a œuvré pour publier la Loi-Cadre 51.17 comme cadre contractuel de réforme du système éducatif et de formation engageant toutes les parties prenantes, étant la première initiative dans ce domaine que notre pays a connu depuis l'indépendance, en passant de la réforme de l'éducation à la réforme du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique d'une manière intégrée, inclusive et durable.

Pour accompagner ce chantier structurant et accélérer son rythme, le gouvernement a créé la «Commission Nationale de suivi et d'accompagnement de la réforme du système d'Éducation, de Formation et de Recherche Scientifique» comme organe de pilotage de la réforme et l'une des garanties fondamentales de sa consolidation. La commission a par ailleurs adopté un tableau de bord qui comprend le plan exécutif pour la mise en place de la Loi-Cadre, ainsi que le plan réglementaire et le portefeuille de projets connexes.

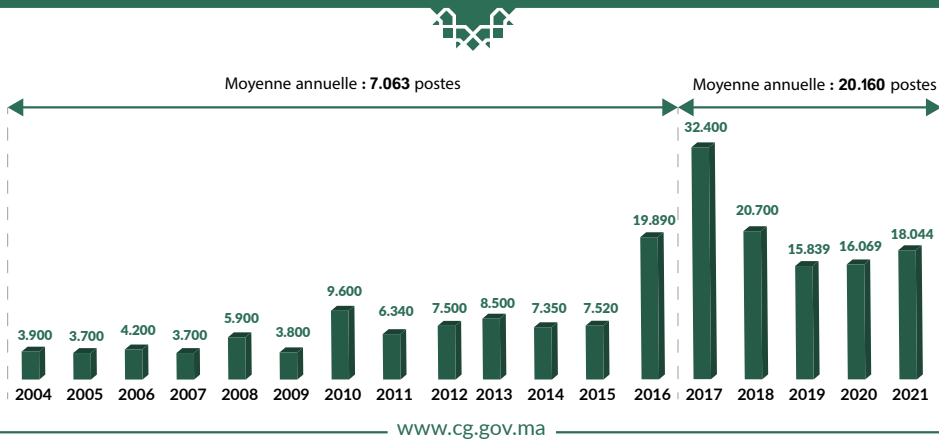
Le comité permanent des programmes et des curricula a également été créé, les fonctions de l'Agence Nationale d'Évaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ont été activées et la loi réglementant la formation continue dans le secteur de la formation professionnelle a été approuvée.

D'autre part, et afin d'accorder plus de pouvoirs et d'indépendance aux académies régionales d'éducation et de formation, le gouvernement a préparé un projet de schéma administratif de la déconcentration administrative pour le secteur de l'éducation nationale, qui a été approuvé par la commission interministérielle de la déconcentration administrative.

## 2- Une forte mobilisation des ressources humaines et la révision de leur situation

Pour assurer les ressources humaines nécessaires, le gouvernement a été mobilisé à tous les niveaux et composantes du système, ce qui s'est répercuté positivement sur l'évolution annuelle des postes budgétaires alloués au ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Ainsi, ces postes sont passés de 7.063 postes comme moyenne annuelle entre 2004 et 2016 à 20.160 postes en moyenne entre 2017 et 2021, atteignant un record de 32.400 postes en 2017.

## Augmentation des postes budgétaires alloués au MENFPESRS



Grâce à cette mobilisation, le secteur de l'éducation nationale a connu le recrutement de 107.000 enseignants au cours de la période 2017-2021, ce qui dépasse le nombre total des recrutements sur les treize années précédentes.

Pour l'enseignement supérieur, le nombre de postes d'emploi a augmenté de 6.800 professeurs universitaires (3.200 postes créés et 3.600 postes transférés) de 2017 à 2021 à raison de 1.400 postes annuellement. Aussi, le nombre d'enseignants-chercheurs est passé de 13.170 professeurs chercheurs en 2017 à 15.675 en 2021, soit une augmentation de 19%.

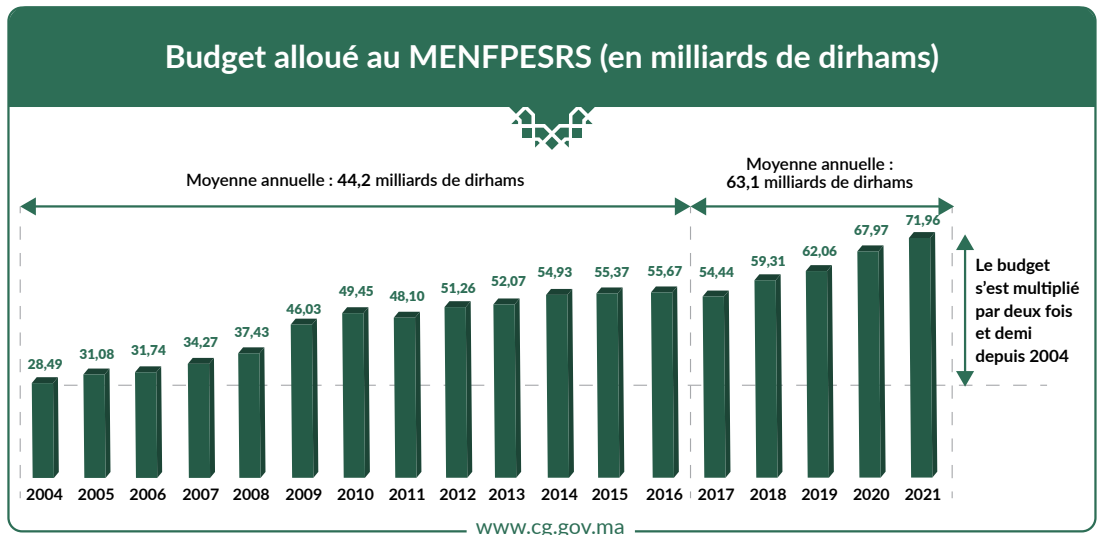
Parallèlement à cet effort exceptionnel, le gouvernement a œuvré pour la diffusion de la plateforme numérique de gestion des concours de recrutement, ainsi qu'au lancement d'une plateforme numérique de suivi de la situation des cadres, et à la mise en œuvre des dispositions de la loi 55.19, relative à la simplification des procédures administratives.

Le gouvernement a également poursuivi le dialogue avec les partenaires sociaux pour la régularisation de la situation de certaines catégories de fonctionnaires du secteur de l'éducation nationale dans le cadre du dialogue social central et sectoriel, parmi lesquelles nous citons la situation des fonctionnaires recrutés dans les échelons 7 et 8, la situation de certains fonctionnaires classés au 3ème degré (le 9ème échelon), les enseignants de l'enseignement secondaire collégial qui étaient auparavant enseignants du primaire et qui ont été mis à la retraite avant le 1er janvier 2011, le statut de ceux qui ont réussi les concours

professionnels (fonctionnaires du secteur de l'éducation nationale titulaires de diplômes étrangers ou d'un diplôme d'ingénieur) et le dossier des diplômés du cursus d'administration pédagogique exerçant des tâches d'administration pédagogique (création du cadre de l'administration pédagogique).

### 3- Une augmentation inédite du budget alloué au secteur

Afin de mobiliser les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des chantiers de la réforme du système, le gouvernement a augmenté le budget général du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, qui est passé de 54 milliards de dirhams en 2016 à environ 72 milliards de dirhams en 2021, soit une augmentation de 25%. Malgré les conditions dûes à la pandémie de COVID-19 et la réduction des dépenses publiques qu'il imposait, le gouvernement a maintenu le même rythme de financement du système au cours de l'année 2021.



Ainsi, le budget alloué au secteur s'est multiplié par deux fois et demi, passant de 28,49 milliards de dirhams à 71,96 milliards de dirhams, entre 2004 et 2021.

## 4- Des progrès significatifs dans la réhabilitation des infrastructures et des équipements

L'augmentation du budget alloué au secteur de l'éducation et de la formation au cours des quatre dernières années a permis la réhabilitation de plus de 11.000 établissements d'enseignement et le remplacement de près de 1.000 salles en préfabriqué par des bâtiments en dur. Ces aménagements ont permis de doter plus de 95% d'écoles de sanitaires et de raccorder 87% d'entre elles au réseau d'eau potable et 96% au réseau d'électricité. Il est prévu également que ces services soient généralisés aux établissements d'enseignement secondaire prochainement.

Au niveau de l'enseignement scolaire, 367 nouveaux établissements d'enseignement ont été créés au cours de la période 2017-2021, avec un taux de réalisation de 56%, tandis que le nombre d'écoles communautaires nouvellement construites a atteint 188. Aussi, la construction de 45 nouvelles écoles est prévue pour 2021.

D'autre part, le nombre de nouveaux internats a atteint 924 pour l'année scolaire 2020-2021, dont 62 % en milieu rural. Le nombre d'établissements classés comme inclusifs a atteint 3.488 au cours de l'année scolaire 2019-2020 (représentant 31% du total des établissements d'enseignement). Le nombre d'écoles de la deuxième chance «Nouvelle Génération» a atteint 142, portant le nombre de bénéficiaires à 9.230 pour l'année scolaire 2020-2021, en plus des 22.963 bénéficiaires des écoles de la deuxième chance pour le cursus fondamental.

En ce qui concerne l'éducation informelle, 40 nouveaux centres pour les établissements d'enseignement ont été ouverts au cours de l'année scolaire 2019-2020, portant le nombre total à 142 centres.

En ce qui concerne les établissements d'enseignement supérieur, et dans le cadre de l'équité territoriale et du principe d'égalité des chances entre les différentes régions et provinces, 40 nouveaux établissements universitaires publics ont été créés entre 2017 et 2021, alors que la création de 21 établissements universitaires est prévue à l'horizon 2023, dont 12 établissements à accès ouvert et 9 établissements à accès limité (dont 4 facultés de médecine et de pharmacie et 5 écoles d'enseignement et de formation).

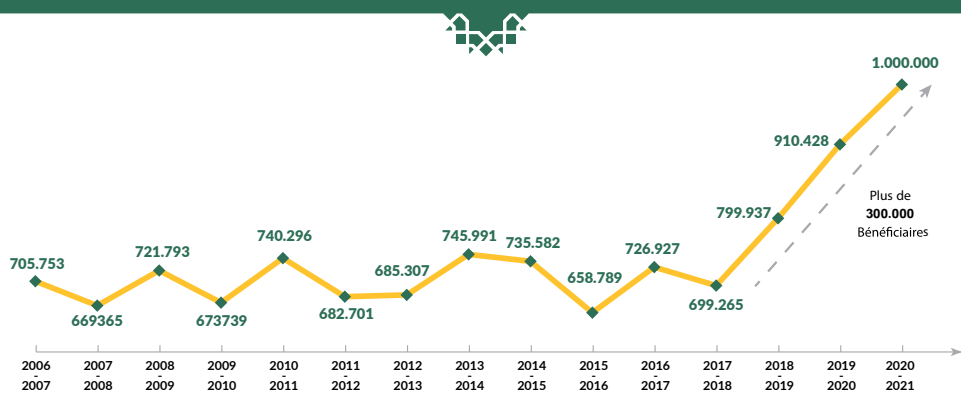


Le budget alloué a également permis d'initier la création de cités des métiers et des compétences dans toutes les régions, ce qui constitue un saut qualitatif pour l'offre de formation professionnelle au Maroc.

## 5- Le lancement effectif du Programme de la généralisation de l'enseignement préscolaire

Des progrès significatifs ont été réalisés en termes de nombre d'enfants bénéficiant de l'enseignement préscolaire, passant de 699.265 durant l'année scolaire 2017-2018 (soit 49,60% des enfants en âge d'enseignement préscolaire) à plus de 900.000 enfants durant l'année scolaire 2019-2020, représentant un pourcentage de la scolarisation d'environ 72,5%. Ainsi, l'objectif initial du programme d'enseignement préscolaire fixé à un taux d'accès de 54,70% a été dépassé. Cette dynamique contribue à renforcer la capacité des élèves à suivre le parcours scolaire et à développer la qualité du capital humain national en général.

Nombre de bénéficiaires de l'enseignement primaire  
(traditionnel public et privé)



www.cg.gov.ma

Cette généralisation s'est accompagnée d'une augmentation du nombre d'instituteurs et institutrices dont le nombre a atteint 46.519, ainsi que d'une augmentation du nombre de classes d'enseignement préscolaire pour atteindre 47.682 classes.

## 6- L'élargissement du champ des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation

Concernant le programme d'alphabétisation dans les mosquées, 283.758 bénéficiaires ont été enregistrés en 2020-2021, avec un taux de réalisation de 94,59% de l'objectif de 300.000 bénéficiaires visés. Le pourcentage d'inscrits en milieu rural est de 45,36%. D'autre part, 7.959 encadrants de cours, 1.165 animateurs et conseillers pédagogiques et 363 formateurs pédagogiques ont été mobilisés pour assurer la poursuite des apprentissages.

Quant au programme d'alphabétisation de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Analphabétisme, le nombre de bénéficiaires des programmes d'alphabétisation pour l'année scolaire 2019-2020 a atteint 1.200.295 bénéficiaires, contre 1.131.703 l'année précédente, soit une augmentation de 6%, portant le nombre total des inscrits au cours des dix dernières années à plus de 8,5 millions de bénéficiaires. Par ailleurs, 177.389 participants se sont inscrits au programme de post-alphabétisation pour l'année 2019-2020, soit une augmentation de 47 % par rapport à l'objectif annuel fixé à 120.000 inscrits.

## 7- La mise à niveau de l'enseignement traditionnel

Parmi ses objectifs, le gouvernement a inscrit parmi ses priorités le renforcement de la réhabilitation que connaissait l'enseignement traditionnel, la réussite du renouvellement de son ingénierie pédagogique, l'unification de ses programmes et curricula, la mise à niveau de ses structures et établissements et la motivation des différents cadres qui y opèrent, ainsi que de ses élèves et étudiants.

Le gouvernement a pris un certain nombre de mesures à cette fin, notamment :

- L'augmentation du nombre de primes allouées aux travailleurs des établissements d'enseignement traditionnel, dont le nombre a atteint 7.146 en 2020, pour lesquels une dotation financière de 190 millions de dirhams a été allouée, contre 6.822 primes avec une enveloppe financière de 180,70 millions de dirhams au cours de l'année 2019 ;
- L'amélioration de la situation sociale des élèves des établissements de l'enseignement traditionnel et amélioration de leurs conditions de vie scolaire en continuant à généraliser les bourses, puisque 34.301 bourses ont été attribuées et ces établissements ont été soutenus par le matériel pédagogique. Pour ces opérations, une dotation financière annuelle de 77 millions des dirhams a été allouée ;

- L'achèvement des travaux de construction d'une école d'enseignement traditionnel à Kénitra pour une enveloppe budgétaire totale de 21,89 millions de dirhams, la réhabilitation de l'école Imam Malik et de six écoles coraniques à Salé, et d'autre part, l'achèvement des travaux de construction de 5 écoles d'enseignement traditionnel dans la province de Chefchaouen, Essaouira, Taounate, Rissani et la province de Benguerir pour un montant total de 19,74 millions de dirhams ;
- La création d'une plate-forme « Dourousi » d'enseignement à distance dédiée à l'enseignement traditionnel afin d'assurer la continuité pédagogique dans les établissements d'enseignement traditionnel, la production de 7.227 supports numériques et la préparation de résumés et d'activités de soutien pour les cours d'enseignement à distance qui a concerné toutes les matières d'études et niveaux de l'enseignement traditionnel.

## 8- Le lancement du projet de réforme pédagogique à l'école et à l'université

Pour assurer une formation de qualité pour les enseignants, développer leurs capacités et doter le système éducatif de cadres pédagogiques, et en application des dispositions de la Loi-Cadre 15.17, un parcours de formation a été créé pour la formation de cadres pédagogiques en assurant une complémentarité entre les universités et les centres régionaux d'enseignement et de formation. La durée de la formation est de cinq ans, dont trois ans pour l'obtention d'une licence d'enseignement et deux ans de spécialisation dans les métiers de l'enseignement et de la formation.

En 2018, le programme de formation des futurs enseignants a été lancé selon ce parcours, qui vise à former 200.000 enseignantes et enseignants à l'horizon 2028. L'année universitaire 2020-2021 doit marquer l'obtention des diplômes de la première promotion de cet ambitieux programme national.

Pour une plus grande intégration des nouvelles technologies chez les cadres pédagogiques, le département a soutenu la formation continue basée sur les nouvelles technologies, tandis que 6.784 établissements ont été connectés à l'internet dans le cadre du programme GÉNIE 3.

L'offre pédagogique des apprentissages scolaires s'est également renouvelée en diversifiant ses filières et en révisant ses programmes et cursus, en mettant l'accent sur le renforcement du statut des deux langues officielles nationales et l'ouverture aux langues étrangères

dans l'enseignement des matières scientifiques et techniques. De plus, la réforme a visé la promotion des parcours professionnels dans l'enseignement secondaire et le baccalauréat professionnel, le développement des soft skills au sein des curricula, le renforcement des passerelles entre l'enseignement fondamental et la formation professionnelle par la mise en place de filières professionnelles durant le cycle secondaire collégial et qualifiant.

Au niveau universitaire, la réforme pédagogique a été lancée. Ainsi, a été acté le passage progressif au système de Bachelor, la réforme des filières à accès limité, le renforcement de la dimension professionnelle de l'université marocaine à travers l'adoption de plus de 210 filières professionnelles et la mise en place de l'European Credit Transfer and Accumulation System (ECTS).

D'un autre côté, la réforme comportait aussi la mise en place d'un programme d'octroi de bourses doctorales pour effectuer des recherches dans le cadre d'un contrat académique entre l'université et l'entreprise, conjugué à la mise en place de la plateforme marocaine en ligne de la formation à distance : cours en ligne ouverts et intensifs MOOC et SPOC.

## 9- Le lancement du chantier de la réforme de la formation professionnelle

Le secteur de la formation professionnelle a connu un développement significatif, puisque le nombre total de stagiaires a dépassé 650.000, soit une augmentation de 36%, tandis que le nombre de ceux qui ont obtenu un diplôme de formation professionnelle de base a atteint 397.974, dont 119.080 stagiaires dans le milieu professionnel, soit 30% du total des stagiaires.

La formation professionnelle a fait l'objet d'une attention particulière de la part du gouvernement, qui a été l'une de ses premières mesures, approuvant la bourse pour les stagiaires de la formation professionnelle. Ce soin s'est également manifesté dans les faits suivants :

- Le lancement officiel du portail national de découverte des métiers [www.metiers.net.ma](http://www.metiers.net.ma);
- Le création d'un nouveau parcours professionnel dans le cycle de l'enseignement secondaire collégial ;
- La mise en place d'un cursus de baccalauréat professionnel de trois ans dans le cycle de l'enseignement secondaire qualifiant ;

- L'établissement des passerelles avec l'enseignement supérieur pour ouvrir la voie aux diplômés de la formation professionnelle pour accéder aux filières de la licence professionnelle.

La mise en œuvre de la nouvelle feuille de route pour la formation professionnelle qui a été présentée le 4 avril 2019 à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste, a démarré par la mise en œuvre d'une nouvelle génération d'établissements de formation professionnelle dans toutes les régions du Royaume selon les spécificités et qualifications de chacune d'elles. Ce plan d'envergure aurait un coût financier estimé à 3,6 milliards de dirhams, dont 2 milliards de dirhams supportés par le Fonds Hassan II et 70 millions de dirhams par chaque région et la contribution complémentaire du budget général de l'Etat.

Au cours de la l'année de formation 2019-2020, la construction de ces nouvelles structures a pratiquement démarré dans les régions de l'Oriental, Souss-Massa, Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Beni Mellal-Khenifra et Laâyoune-Sakia El Hamra.

## 10- Le renforcement du soutien à la recherche scientifique et l'augmentation de sa rentabilité

Le gouvernement a accordé une attention particulière au soutien de la recherche scientifique, à l'augmentation de son efficacité et à son articulation avec des objectifs de développement globaux, à travers :

- Le soutien de ses ressources propres : en portant les crédits qui sont alloués au secteur à 3,92 % du budget général en 2021, le budget de la recherche scientifique s'élevant à 3,4 milliards de dirhams en 2020, contre 2,6 milliards de dirhams en 2016 ;
- Le renforcement de ses infrastructures : lancement du premier centre national de traitement du Big Data pour l'enseignement supérieur (HPC) et l'organisation de formations à son utilisation au profit des universités. En parallèle, le gouvernement œuvre pour la généralisation des pôles d'innovation (Cités d'innovation) dans les universités en poursuivant leur implantation dans quatre universités avec une enveloppe budgétaire de 50 millions de dirhams, et la poursuite de leur implantation dans le reste des universités avec une enveloppe budgétaire de 65,5 millions de dirhams en 2019 ;
- La promotion de l'excellence : à travers notamment l'augmentation du nombre de bourses d'excellence pour la recherche scientifique (300 bourses annuelles) contre moins de 200 les années précédentes, l'octroi de 10 bourses (d'une valeur d'environ 20 000 dirhams par mois pendant trois ans) dans le cadre du contrat pour mener

à bien une recherche doctorale sous encadrement conjoint entre l'université et l'entreprise, le soutien de 100 projets par an à l'horizon 2021 à travers le programme de mobilisation des talents marocains résidant à l'étranger (programme « Finkom ») ;

- La promotion et le soutien de la recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales: par la mise en œuvre du programme « Ibn Khaldoun », qui a permis le financement de 53 projets de recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales pour un montant de 30 millions de dirhams, à compter de 2019, le travail sur la promotion de la publication dans des revues scientifiques à comité de lecture, ce qui a contribué à améliorer la qualité de la recherche dans les domaines et le lancement d'un programme de recherche scientifique dans des domaines prioritaires : les domaines relatifs à la question du Sahara marocain et à la pandémie de Coronavirus, pour un montant de 10 millions de dirhams ;
- Le renforcement du partenariat au niveau national et international : diversifier les sources de financement de la recherche scientifique et de l'innovation, en partenariat avec les départements ministériels, aux régions et au secteur privé. Plus de 260 projets avec un budget de plus de 358 millions de dirhams sont actuellement financés dans le cadre du partenariat national, et plus de 172 projets avec un budget de plus de 87 millions de dirhams pour la partie marocaine dans le cadre du partenariat international.

Ces efforts ont permis de renforcer le classement des universités marocaines aux niveaux continental et international, puisque 5 universités marocaines ont été classées selon le classement « Times Higher Education » parmi les mille meilleures universités au niveau international, contre une seulement en 2016, et le Maroc classé quatrième en Afrique dans l'indice mondial d'innovation « SCOPUS ». Le Maroc est ainsi classé 75ème au niveau international sur 130 pays.

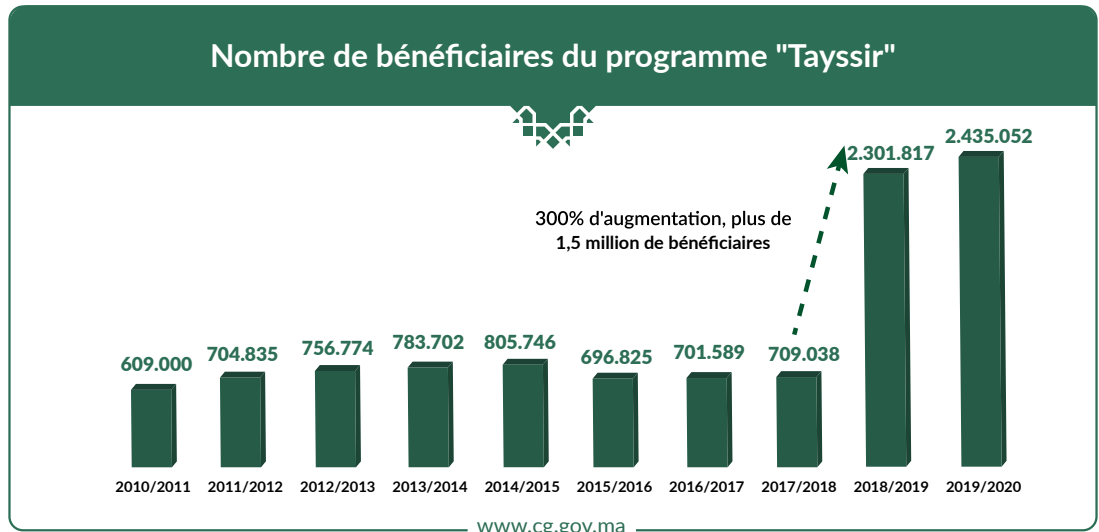
Il est à noter aussi que 7 universités marocaines ont également été classées parmi les 500 meilleures universités selon le classement « QS » en 2020. Par ailleurs, le Maroc est classé troisième dans le programme européen de recherche « FOSC », et troisième dans le monde arabe en matière de production scientifique dans le domaine de la transformation numérique, puisqu'il a pu produire plus de 11.606 publications scientifiques indexées au cours des six premiers de l'année 2020, selon «SCOPUS».

## 11- L'amélioration du soutien social, en particulier le programme «Tayssir»

Le gouvernement a déployé des efforts considérables pour promouvoir les programmes de soutien social à l'éducation, en particulier l'initiative royale 1 million de cartables, le programme Tayssir, le transport scolaire, les internats, les bourses, etc. Dans ce sillage, le gouvernement a commencé à généraliser le programme « Tayssir » en 2018 au niveau primaire et à intégrer le cycle secondaire collégial. Ainsi, le nombre de bénéficiaires du programme a presque triplé entre l'année scolaire 2017-2018 et l'année scolaire 2018-2019, ce qui a eu un impact sur l'augmentation des taux de scolarisation et la réduction des taux de déperdition scolaire.

Grâce à ces efforts, ces programmes ont connu une expansion significative entre les années scolaires 2016-2017 et 2020-2021, ainsi :

- L'enveloppe budgétaire allouée au programme «Tayssir» est passée de 700 millions de dirhams en 2017 à 2,38 milliards de dirhams en 2020, ce qui a permis de généraliser le bénéfice à toutes les collectivités territoriales du milieu rural et périurbain ;



- Le nombre d'étudiants bénéficiant du programme « Tayssir » est passé de 859.975 en 2016-2017 à 2.593.413 en 2020-2021, et qui concerne désormais plus de 80% des communes rurales;

- Le nombre de bénéficiaires de l'initiative royale 1 million de cartables est passé de 3.835.833 à 4.652.230, dont 62 % des bénéficiaires sont des élèves du milieu rural ;
- Le nombre de bénéficiaires des internats est passé de 106.572 à 183.108, avec 58% au profit des élèves du milieu rural ;
- Le nombre de bénéficiaires des cantines scolaires est passé au cours de la même période de 1.085.110 à 1.182.300 élèves, avec 94% des efforts bénéficiant au milieu rural ;
- Le nombre de bénéficiaires du transport scolaire est passé de 138.995 à 377.294, le milieu rural s'accapare de 78% du programme ;

Pour parvenir aux résultats ci-dessus, le gouvernement a renforcé le budget alloué au soutien financier aux internats et aux cantines scolaires, qui est passé à 905 millions de dirhams en 2018, et les allocations journalières sont passées de 14 à 20 dirhams par élève et par jour, en plus des augmentations annuelles pouvant aller jusqu'à 20 % en termes de nombre de bénéficiaires du transport scolaire, notamment dans le milieu rural.

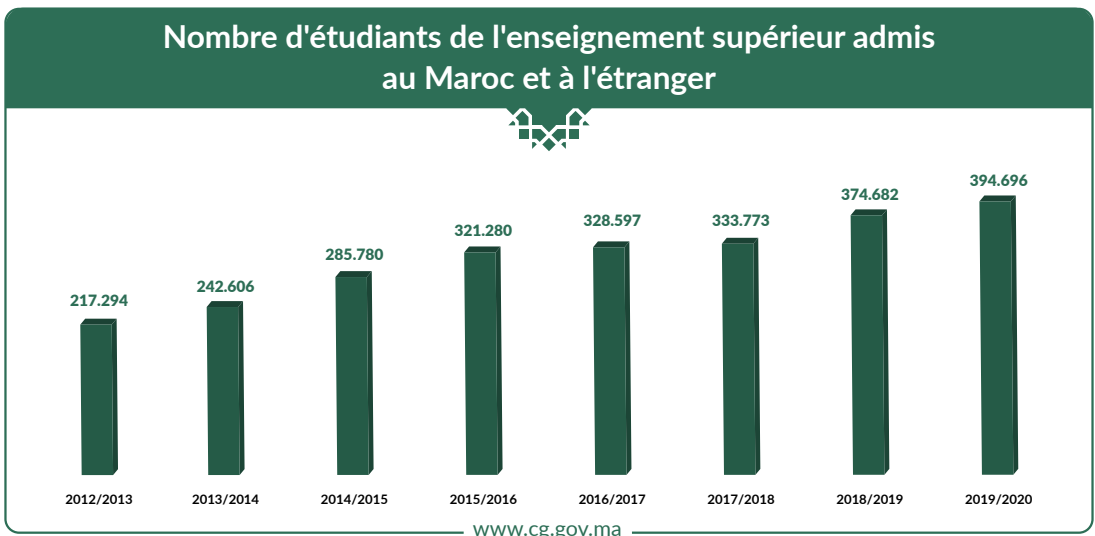
### L'augmentation du soutien social, en particulier le programme «Tayssir»

Services sociaux	2017	2021	Evolution
Bourses	329.000	400.000	21.60%
Cantines scolaires	8.6 Millions repas / année	15 Millions repas / année	76.50%
Logement	59.000	90.000	52.50%
Couverture médicale	7.000	300.000	4200%
Restaurants universitaires	16	19	19%
Cités et résidences universitaires	19	32	60%
Centres de santés universitaires	25	29	16%



## 12- Le renforcement de l'accompagnement social dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle

Le nombre d'étudiants marocains boursiers au Maroc et à l'étranger a connu une augmentation remarquable, puisqu'il est passé d'environ 329.000 pour l'année universitaire 2016-2017 à environ 400.000 étudiants pour l'année 2020-2021. Cette augmentation a permis à sept nouvelles provinces de bénéficier d'une couverture atteignant 100 % (pour un total de 16 régions), avec une couverture comprise entre 70 % et 95 % dans les provinces restantes. Le pourcentage des étudiants boursiers dans le cycle doctoral a dépassé 77 %.



L'obtention de la bourse est ainsi facilitée grâce à l'allocation d'un budget supplémentaire en 2019, faisant passer le budget de 1,6 milliard de dirhams en 2017 à 2,04 milliards en 2020.

Le gouvernement a également attribué à compter de 2017, et pour la première fois, la bourse au profit des stagiaires de la formation professionnelle. Ainsi, pour l'année de formation 2019-2020, près de 44.000 étudiants et stagiaires ont en bénéficié, et le nombre devrait atteindre 70.000 d'ici 2023, ce qui a permis de valoriser ce type de formation et d'améliorer sa qualité.

S'agissant du régime d'assurance maladie obligatoire des étudiants, après que le nombre de bénéficiaires avoisinait les 7.000 en 2017, ce nombre a atteint plus de 300.000 bénéficiaires

en 2021, avec un budget de 110 millions de dirhams. Ces performances étaient possibles grâce aux modifications apportées sur décret relatif à ce service.

Par ailleurs, 18 bureaux de santé ont été implantés et équipés à travers les cités universitaires pour recevoir les dossiers de soins des étudiants, et le nombre de centres de santé est passé de 25 centres en 2017 à 29 centres en 2021.

Le nombre d'établissements offrant des services de logement aux étudiants est passé de 19 en 2016 à 32 en 2021. Cela a permis de porter le nombre de bénéficiaires des résidences universitaires de 59.000 en 2016 à 90.000 en 2021, dont environ 61% d'étudiantes, soit une augmentation de 50% par rapport à l'année 2016. Par ailleurs, le nombre de repas fournis aux étudiants a augmenté, passant à 15 millions de repas par an.

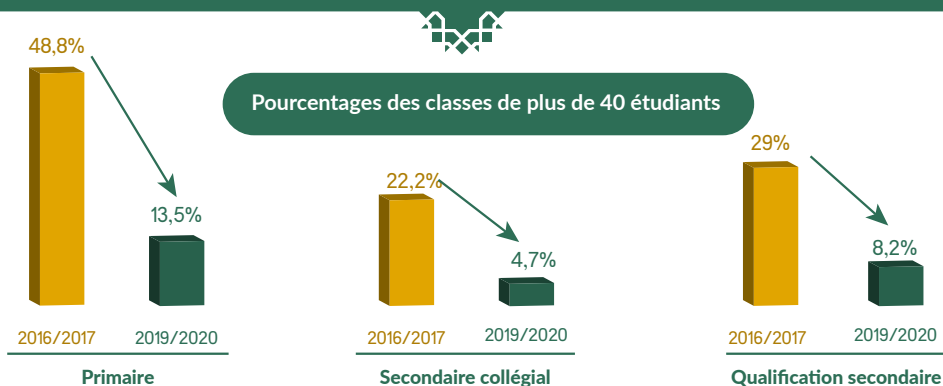
### 13- La diminution des taux d'encombrement scolaire

La forte mobilisation des ressources humaines et la réhabilitation des infrastructures ont permis de réduire l'encombrement scolaire (sections comptant 45 élèves ou plus) pour l'enseignement primaire de 10,9% au cours de l'année scolaire 2016-2017 à 0,9% au cours de l'année 2018-2019 et pour l'enseignement secondaire collégial de 15% à 1,2% et pour l'enseignement secondaire qualifiant de 7,2% à 0,6% au cours de la même période.

Dans le même sillage, entre 2016-2017 et 2019-2020, le nombre de classes de moins de 36 élèves est passé de 22,5% à 55,5% pour le cycle primaire, de 65,4% à 84,9% pour le cycle collégial et de 49,6% à 71,8% pour le cycle qualifiant.

Ces efforts ont également permis d'alléger le problème des classes communes, leur pourcentage étant passé de 22,5% au cours de l'année académique 2015-2016 à 19,4% au cours de l'année 2019-2020.

## Diminution des taux d'encombrement scolaire



www.cg.gov.ma

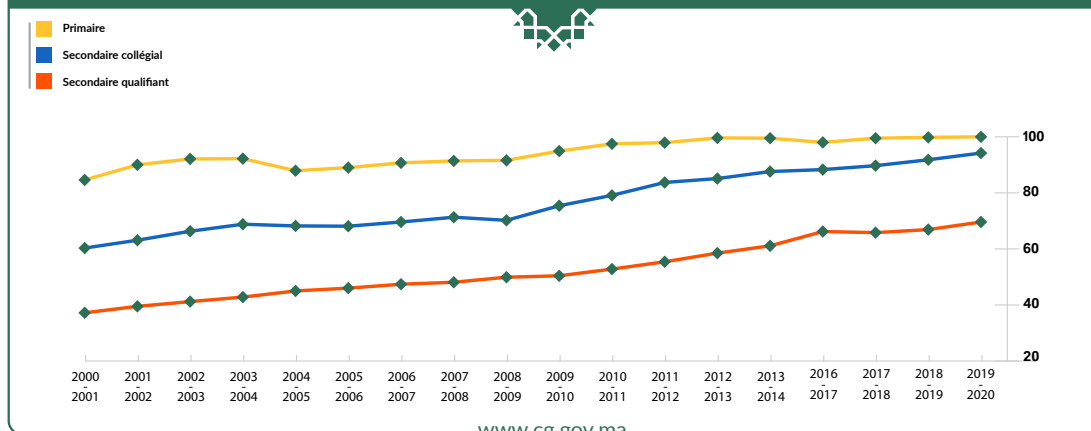
## 14- L'amélioration significative des taux de scolarisation

Le taux de scolarisation a fortement augmenté, entre 2016-2017 et 2019-2020, que ce soit au niveau primaire, où il est passé de 98% à environ 100%, au niveau du secondaire collégial, où il est passé de 88,3 à plus de 94% ou au niveau de qualification secondaire, où il a atteint plus de 69,6%.

Ces efforts traduisent l'engagement du gouvernement de généraliser l'éducation fondamentale et de garantir le droit à l'apprentissage à tous les citoyens. Ces engagements se traduisent par ailleurs par l'adoption de l'obligation de l'éducation pour les enfants de la tranche d'âge entre 4 et 16 ans, en plus de deux ans dans le cycle préscolaire et une année dans le cycle secondaire.

Un convoi de mobilisation communautaire a également été organisé pour intégrer les enfants non scolarisés, atteignant 30.990 enfants.

## Le taux de scolarisation pour les 3 cycles



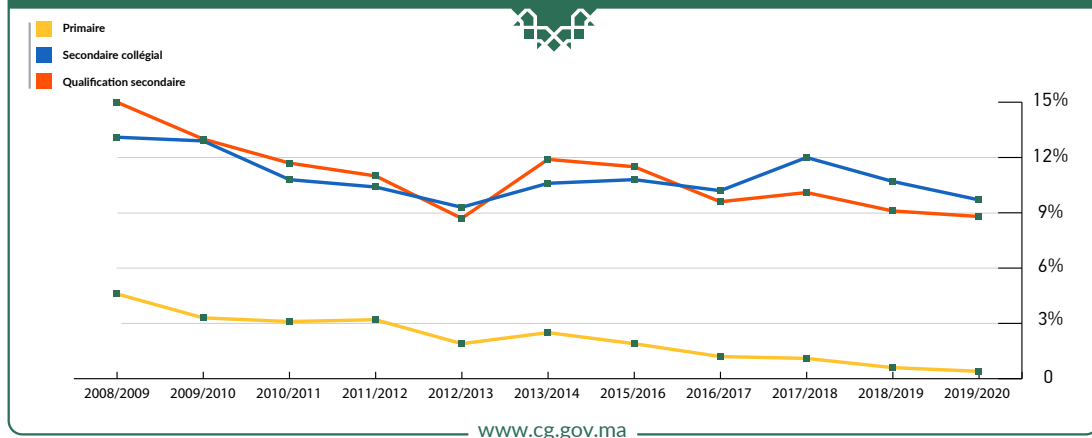
Grâce aux efforts consentis par le gouvernement dans le domaine de l'éducation non formelle, 66.404 élèves ont bénéficié de ce dispositif pour l'année scolaire 2018-2019, et le taux d'insertion a atteint 39% dans le cycle de la deuxième chance, et 65% dans le cycle de la deuxième chance de la nouvelle génération.

Dans le même sillage, le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur (classe d'âge 18-22 ans) a connu une évolution remarquable puisqu'il est passé de 33% en 2016 à 42% en 2019-2020. Le nombre de places disponibles dans les établissements d'enseignement supérieur à accès limité a également augmenté de 50%, permettant au plus grand nombre de bacheliers d'y accéder.

## 15- Une baisse sensible du décrochage scolaire

Les taux d'abandon scolaire ont considérablement diminué au cours des trois dernières années, approchant de 0,4% pour le primaire au cours de l'année scolaire 2019-2020, et d'environ 10% pour le cycle collégial la même année, contre 13% pour l'année 2008-2009 et 9% pour le secondaire qualifiant pour l'année scolaire 2019-2020 contre 15% pour l'année 2008-2009. Cette diminution contribue à l'amélioration de la durée moyenne de scolarisation, qui est en soi une composante clé de l'Indice de Développement Humain (IDH) des Nations Unies.

## Baisse du pourcentage de décrochage scolaire pour les 3 cycles



## 16- La gestion des études, de la formation et de la recherche scientifique pendant la période de confinement

Pour gérer les études, la formation et la recherche scientifique pendant la période de pandémie de COVID-19, le gouvernement a tenu à :

- ⦿ La poursuite des études et de la formation dans les établissements d'enseignement pendant la période de confinement, en se basant sur l'enseignement à distance ;
- ⦿ L'activation de la continuité pédagogique pendant la période de confinement en produisant plus de 110.000 ressources numériques diverses ;
- ⦿ La gestion de la période d'examens et des concours pour la fin de l'année 2019-2020 pour tous les niveaux d'enseignement, y compris l'organisation réussie des examens du baccalauréat pour deux années scolaires consécutives ;
- ⦿ La gestion de la rentrée scolaire à partir de l'année 2020-2021 pour assurer la poursuite des études et des formations, sur la base d'une alternance d'enseignement et de formation (en présentiel et à distance) ;
- ⦿ La présentation de 736 leçons et conférences vidéo, le développement d'une plateforme de ressources universitaires numériques pour un accès direct et en direct : <https://run.enssup.gov.ma> et l'utilisation des plateformes à distance par les professeurs.

La continuité des activités de recherche scientifique et d'innovation tout au long de la période du confinement et d'état d'urgence. Cette période a connu le lancement du programme « Covid » pour financer 141 projets de recherche liés à la pandémie de Covid-19, avec un budget de 30 millions de dirhams. Ces recherches concernaient principalement la santé et les sciences de la vie, les domaines humains, sociaux et psychologiques.



**Le renforcement de la protection  
sociale et du soutien aux catégories  
vulnérables**





# Le renforcement de la protection sociale et du soutien aux catégories vulnérables

1- Le projet Royal de la généralisation de la protection sociale .....	37
2- L'extension de la couverture sociale .....	38
3- La mise en œuvre de la troisième phase de l'INDH .....	40
4- Le doublement des dépenses du Fonds d'appui à la cohésion sociale .....	41
5- L'appui des femmes en situation de précarité.....	42
6- L'appui des personnes en situation d'handicap .....	43
7- Les efforts pour la généralisation de l'accès au logement social .....	44
8- Le développement d'un système de ciblage optimal pour l'appui social .....	44
9- Le Programme National Intégré pour l'Autonomisation Économique des Femmes .....	45
10- La réforme des établissements de protection sociale.....	46
11- L'organisation et la réforme du domaine du travail social.....	46
12- Le renforcement de l'indemnité pour perte d'emploi.....	46



Le Gouvernement a accordé une attention particulière aux chantiers à vocation sociale pour lesquels le Maroc s'est engagé depuis des années sous les Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste. Ainsi, le Gouvernement a déployé ses efforts à travers la mise en œuvre du Programme Gouvernemental visant à renforcer et développer divers programmes d'assistance sociale, à améliorer la gouvernance et la performance de ces programmes, à lancer un chantier visant la réforme du ciblage, à diversifier et étendre les mécanismes de soutien aux catégories vulnérables, à élargir la couverture médicale de base et les systèmes de retraite ainsi que le système d'Indemnité pour Perte d'Emploi (IPE). L'ensemble de ces actions s'est traduit par des résultats tangibles.

Le Gouvernement veille également à la mise en œuvre de plus de 100 programmes sociaux, à travers plusieurs départements gouvernementaux et institutions spécialisées. Afin d'atteindre un haut niveau en termes de convergence et de performance, le Gouvernement a développé la Vision intégrée de la protection sociale, suite à l'organisation des 1ères assises nationales de la Protection Sociale le 12 et 13 novembre 2018.

Les nouvelles Directives Royales pour la généralisation de la protection sociale donnent une nouvelle dynamique à ces réformes, avec une dimension nationale et un horizon temporel fixé à 2025. Ce chantier fait l'objet d'une programmation définie et il est doté des outils de mise en œuvre précis.

Ainsi, depuis quelques mois, le Gouvernement a mis en place une panoplie de mesures pour assurer une mise en œuvre efficace du chantier de la généralisation de la protection sociale lancée par Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, compte tenu de la grande importance de ce projet Royal, qui nécessite une adhésion collective, chacun dans le cadre de ses compétences et responsabilités.



# 1- Le projet Royal de la généralisation de la protection sociale

Dans l'optique de la mise en œuvre des Directives Royales contenues dans le discours du Trône de l'année 2020, ainsi que le discours d'octobre 2020 pour l'ouverture de l'année parlementaire, le Gouvernement a commencé à décliner le contenu du projet structurel royal, qui vise à généraliser progressivement la couverture sociale pour tous les citoyens à l'horizon 2025. De même, l'élaboration d'un plan opérationnel global pour mettre en œuvre cette réforme a été entamée.

Ce plan comprend le calendrier, le cadre juridique, les options de financement ainsi que les mécanismes de gouvernance adoptés en coordination avec tous les partenaires sociaux. Aussi, Sa Majesté a-t-il appelé à une profonde réforme des systèmes et des programmes sociaux en place, notamment à travers l'activation du Registre Social Unifié (RSU).

Ce projet constitue une véritable révolution sociale, de part ses effets directs et tangibles sur l'amélioration des conditions de vie des citoyens, la préservation de la dignité de tous les Marocains, et la protection des catégories vulnérables, notamment dans le contexte des fluctuations économiques et sanitaires qu'a connues le monde entier. Dans un premier temps de mise en œuvre de ce projet majeur, le gouvernement a veillé à préparer une loi-cadre dont les grandes lignes ont été présentées à Sa Majesté le Roi lors du Conseil des Ministres du 11 février 2021, et approuvées par les deux Chambres du Parlement.

Pour une mise en œuvre optimale du projet, et conformément aux Directives Royales, la généralisation de la protection sociale comprend quatre axes principaux, qui se traduisent par :

- Premièrement, la généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire, au profit de 22 millions de personnes cibles supplémentaires pendant les années 2021 et 2022, en élargissant son utilisation aux catégories nécessiteuses bénéficiant du système d'assistance médicale (RAMED), ainsi qu'aux catégories de professionnels, des travailleurs indépendants et de personnes non salariées exerçant une activité libérale. Cette couverture couvre les frais de traitement, de médicaments et d'hospitalisation ;
- Deuxièmement, la généralisation des allocations familiales ciblant 7 millions d'enfants en âge de scolarité durant les années 2023 et 2024 au profit des familles qui n'en bénéficient pas. Ces familles bénéficient selon le cas d'indemnités forfaitaires ou d'indemnités de couverture des risques relatifs à l'enfance ;

- Troisièmement, l'élargissement de la base des adhérents aux régimes de retraite pour inclure environ 5 millions de personnes qui exercent un emploi et ne bénéficient d'aucune pension à l'horizon 2025, à travers la mise en œuvre du système de retraite au profit des professionnels, les travailleurs indépendants et de personnes non salariées exerçant une activité libérale ;
- Quatrièmement, la généralisation de l'indemnité pour perte d'emploi pendant l'année 2025 dans la perspective de couvrir toute personne exerçant un emploi stable à travers la simplification des conditions pour bénéficier de cette indemnité et l'élargissement du nombre de bénéficiaires.

Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, a présidé, le 14 avril 2021, la cérémonie relative au lancement de la mise en œuvre du chantier de la généralisation de la protection sociale et la signature de trois conventions y afférentes concernant la généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire pour plusieurs catégories de professionnels, de travailleurs indépendants et de non-salariés exerçant une activité libérale, à savoir :

- La première convention institue la généralisation de de l'assurance maladie obligatoire pour les commerçants, artisans, professionnels et prestataires de services indépendants soumis au régime de la contribution professionnelle unique, au régime des auto-entrepreneurs ou au régime de la comptabilité, qui concerne plus de 800.000 adhérents ;
- La deuxième convention relative à la généralisation de l'assurance maladie obligatoire, pour les artisans et professions de l'artisanat, concerne environ 500.000 adhérents;
- La troisième convention porte sur la généralisation de l'assurance maladie obligatoire, au profit des agriculteurs, dont le nombre est estimé à environ 1,6 million de personnes.

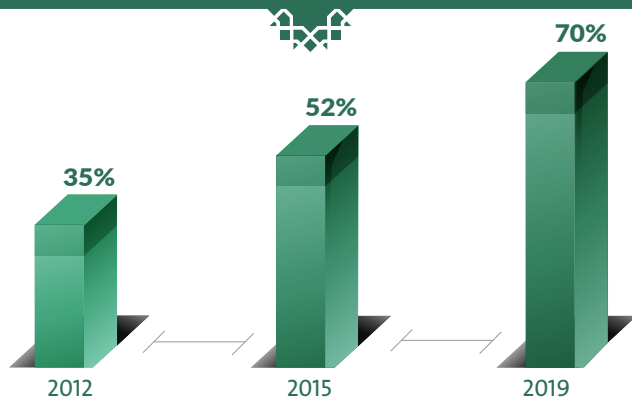
La mise en œuvre de ces programmes à l'horizon 2025 nécessite l'allocation d'un montant global annuel de 51 milliards de dirhams, dont 23 milliards financés par le budget général de l'Etat. Pour financer le projet de la généralisation de l'assurance maladie obligatoire, 4,2 milliards de dirhams ont été alloués dans le budget 2021 pour financer sa première phase.

## 2- L'extension de la couverture sociale

Le Projet Royal de la généralisation de la protection sociale est venu encadrer et accélérer la mise en œuvre des programmes gouvernementaux dans ce domaine, notant qu'un certain nombre de programmes dans ce cadre étaient en cours de mise en œuvre. Ainsi, le taux de couverture médicale a enregistré une augmentation régulière. Il a atteint environ 70% de

la population en 2019, contre 52% en 2015 et 35% en 2012, en raison de l'élargissement de la couverture sociale pour inclure un certain nombre de catégories.

### L'évolution de la proportion de la population bénéficiaire de la couverture médicale de base

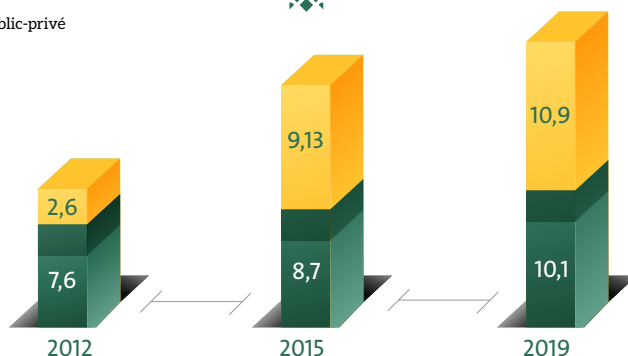


Réalisations 2017-2021 / [www.cg.gov.ma](http://www.cg.gov.ma)

Grâce à cette extension de la couverture médicale de base, la population totale qui bénéficiait d'une couverture en 2019, a atteint environ 21 millions de citoyens contre environ 10 millions en 2012.

### Bénéficiaires des régimes de couverture médicale de base (en millions)

■ RAMED  
■ AMO salariés secteur public-privé



Réalisations 2017-2021 / [www.cg.gov.ma](http://www.cg.gov.ma)

D'autre part, le Gouvernement a déployé ses efforts en termes de l'extension de la couverture sociale pour inclure progressivement des catégories de travailleurs indépendants et non-salariés. Dans ce cadre, le Gouvernement a approuvé des décrets relatifs aux retraites des huissiers de justice, des adouls, des guides touristiques, des assistants médicaux, des sages-femmes, des médecins et des architectes, tandis que des décrets relatifs à plusieurs catégories de professionnels sont en préparation et/ou en approbation.

A cet égard, le couronnement des efforts déployés au profit de ces catégories professionnelles aux fins de bénéficier d'une protection sociale s'est concrétisé par la distribution des premières attestations de bénéfice des indemnités dans le cadre de la mise en œuvre du système de la protection sociale au profit de la catégorie des adouls.

Le Gouvernement a également étendu la couverture sociale aux étudiants. A cet effet, le nombre de bénéficiaires de ce système a atteint un total de 194.906 étudiants universitaires en 2020 et 33.044 stagiaires en formation professionnelle, contre 4.000 bénéficiaires en 2018.

### 3- La mise en œuvre de la troisième phase de l'INDH

La période 2017-2019 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la 2ème phase de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain. En effet, plusieurs programmes ont été déclinés, notamment le programme rural, le programme urbain, le programme horizontal et le programme de lutte contre la précarité avec un budget global dépassant 10,71 milliards de DHS.

L'année 2019 a été marquée par le lancement de la 3ème phase de l'INDH. Mobilisant une enveloppe budgétaire de 18 milliards de dirhams, cette 3ème phase qui s'étend sur la période 2019-2023, s'articule autour de quatre programmes, chacun des trois premiers programmes est doté de 4 milliards de dirhams, tandis que le 4ème programme est doté de 6 milliards de dirhams, comme suit :

- Le programme de la résorption des déficits en matière d'infrastructures et des services de base avec la réalisation d'environ 541 projets pendant l'année 2020, pour un coût total de 783,7 millions de dirhams, auxquels l'INDH a contribué à hauteur de 687,2 millions de dirhams, au profit d'environ 780.000 bénéficiaires ;
- Le programme de l'accompagnement des personnes en situation de précarité :



pendant l'année 2020, un total de 518 projets ont été réalisés, pour un coût total de 508,2 millions de dirhams, auxquels l'INDH a contribué à hauteur de 343,7 millions de dirhams ;

- Le programme de l'inclusion économique des jeunes: dans le cadre de ce programme, plusieurs projets socio-économiques visant à l'autonomisation économique de plusieurs groupes sociaux, tels que les porteurs de projets de nouvelles entreprises, ont été lancés, notamment le lancement de 10 appels à manifestation d'intérêt au niveau de 10 régions, ce qui a permis la sélection de 31 prestataires dans le cadre d'un appui technique à l'implantation d'entreprises avec une enveloppe budgétaire de 193 millions de dirhams sur trois ans ;
- Le programme de l'impulsion du capital humain des générations montantes : les projets de l'INDH dans le cadre de ce programme ont concerné plusieurs axes tels que le préscolaire, le soutien scolaire et la santé maternelle et infantile. Concernant l'axe relatif à la santé maternelle et infantile, 132 projets ont été réalisés avec une enveloppe budgétaire avoisinant 83,3 millions de dirhams. Dans le même sillage, 2.025 classes d'enseignement préscolaire ont été programmées en milieu rural avec un budget total d'environ 523 millions de dirhams.

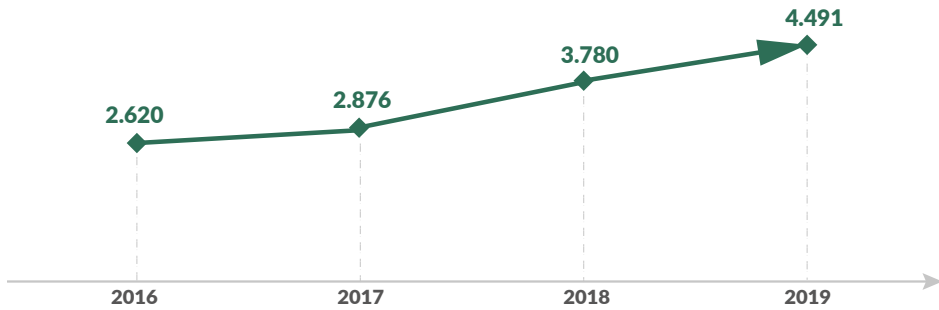
## 4- Le doublement des dépenses du Fonds d'appui à la cohésion sociale

Le budget du Fonds d'appui à la cohésion sociale a doublé pendant le mandat. Ce fonds finance le programme «Tayssir» de soutien à la scolarisation, l'opération «Un million de cartables», l'aide directe aux veuves en situation de vulnérabilité, aux personnes handicapées et le régime d'assistance médicale «Ramed».

En référence à la loi de finances 2021, l'appellation du «Fonds d'appui à la cohésion sociale» a été changée en «Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale» et doté d'un budget de 9,5 milliards de dirhams, élargissant ses interventions et valorisant ses ressources avec des revenus complémentaires, dont le résultat de la contribution sociale de solidarité sur les bénéfiques et les revenus.

## Dépenses du fonds d'appui à la cohésion sociale (en millions)

Source : loi de finances



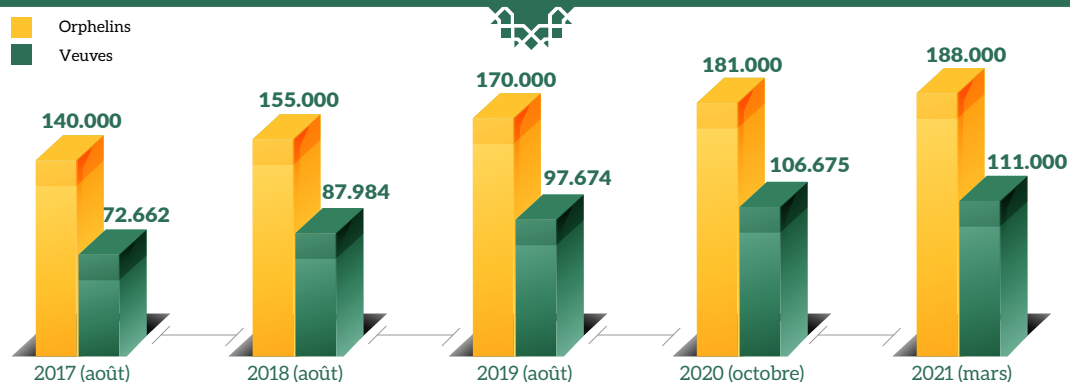
Réalisations 2017-2021 / [www.cg.gov.ma](http://www.cg.gov.ma)

## 5- L'appui des femmes en situation de précarité

Elles sont spécifiquement concernées par deux mécanismes de solidarité sociale :

- L'appui aux femmes divorcées indigentes et ayant des enfants et les femmes mariées démunies ayant des enfants et abandonnées, avec un budget cumulé de plus de 270 millions de dirhams depuis l'année 2010, tout en notant une importante progression du nombre de bénéficiaires qui atteint plus de 27.000 personnes depuis sa création, avec un nombre de dossiers de demande triplant entre l'année 2017 et l'année 2020 ;
- L'aide directe aux femmes veuves en situation de précarité, qui a bénéficié d'un budget de 2,56 milliards de dirhams depuis son lancement à la fin de l'année 2014. Cette aide a concerné 111.000 veuves et 188.000 orphelins bénéficiaires à la fin du mois de mars 2021. Ces nombres ont connu une hausse moyenne annuelle de l'ordre de 8,5% et 13,7% respectivement pendant les 3 dernières années.

## Nombre de bénéficiaires du programme de soutien spécifique aux veuves en situation de précarité



Réalisations 2017-2021 / [www.cg.gov.ma](http://www.cg.gov.ma)

## 6- L'appui des personnes en situation d'handicap

Dans le cadre du soutien aux personnes en situation d'handicap, le Gouvernement a mis en place un ensemble de dispositions et d'aides visant à promouvoir les droits de cette catégorie sociale et à améliorer leur accès aux services de base et leur qualité de vie.

A partir de 2015, cette frange de la population a pu bénéficier du concours du nouveau « Fonds d'appui à la cohésion sociale » à travers 4 programmes. Dans ce cadre, un budget annuel a été dédié aux appareillages et aux aides techniques, à l'amélioration des conditions de scolarisation des enfants handicapés, à la promotion de l'intégration professionnelle et des projets générateurs de revenus et à la participation à la création et au fonctionnement des centres d'accueil. A cet égard, l'aide allouée aux personnes handicapées au sein du Fonds d'appui à la cohésion sociale est passée de 111 millions de dirhams en 2016 à 206 millions de dirhams en 2019.

D'autre part, 92.000 élèves à besoins particuliers bénéficient des services scolaires inclusifs, avec la création et l'équipement de 1.200 salles de ressources aux fins de la rééducation et de l'accompagnement, qui ont permis à plus de 8.000 élèves de bénéficier de ses services durant l'année 2020 (interventions médicale et paramédicale, psychosociale et psychocognitive).

De même, le Gouvernement a rappelé au respect du quota dédié dans les administrations pour les personnes en situation d'handicap. D'autre part, et en plus de ce quota, le Gouvernement a organisé pour la première fois des concours communs pour l'accès de cette catégorie sociale à la fonction publique, afin de renforcer sa présence dans l'administration publique. Ainsi, un premier concours a été organisé en 2018 pour pourvoir 50 postes, puis 200 postes pendant l'année 2019 et 400 nouveaux postes en 2021.

## 7- Les efforts pour la généralisation de l'accès au logement social

La production totale de logements depuis l'année 2017 et jusqu'en 2020 a atteint 763.928 unités, soit 95% des 800.000 unités prévues initialement sur la période 2017-2021, soit une moyenne annuelle de 160.000 unités.

Le programme Villes Sans Bidonvilles (VSB) a amélioré les conditions de vie d'environ 301.914 familles, représentant 66% des familles concernées, et plus de 100% du total des familles recensées au lancement du programme.

En référence au programme gouvernemental 2017-2021 qui vise à traiter 50% des 120.000 familles restantes vivant dans les bidonvilles, les efforts ont été couronnés par la réalisation de 85 % de l'objectif visé, fixé à 60.000 familles, les conditions de vie de 50.914 familles ayant été améliorées au cours de la période (2017-2020).

## 8- Le développement d'un système de ciblage optimal pour l'appui social

Pour renforcer et améliorer le ciblage, le Gouvernement s'est focalisé sur :

- L'adoption de l'arsenal juridique relatif au ciblage des bénéficiaires des programmes d'aide sociale ;
- La création de l'Agence Nationale des Registres et du Registre National de la Population ;
- Le développement de deux plateformes numériques, à savoir le Registre National de la Population et le Registre Social Unifié.

- Les travaux de finalisation du système d'information du Registre National de la Population ont débuté le 31 août 2020, avec l'objectif de lancer les phases expérimentales de ce système et de ses dispositifs à la fin 2021.

Le lancement du Registre Social Unifié devrait être un outil de ciblage pour concentrer les efforts de l'État dans l'appui et l'accompagnement des familles et des personnes en situation de précarité, améliorant ainsi la performance de son intervention sociale.

## 9- Le Programme National Intégré pour l'Autonomisation Économique des Femmes

Le Gouvernement a lancé un programme national intégré d'autonomisation économique des femmes à l'horizon 2030, dans la perspective de consolider le choix du Maroc dans l'autonomisation juridique et institutionnelle des femmes marocaines.

Ce programme devrait contribuer à :

- Améliorer l'accès des femmes à un travail décent, tout en offrant des opportunités d'accès et d'évolution professionnelle, par le biais de l'éducation et de la formation ;
- Préparer un environnement approprié, sûr et durable pour l'autonomisation économique des femmes et fournir des garanties pour faciliter le démarrage et le succès de l'entrepreneuriat féminin, améliorer le rythme de leur accès au monde numérique et posséder des moyens technologiques modernes ;
- Améliorer le statut économique des femmes rurales et leur permettre d'avoir les moyens de production et d'accéder à la propriété foncière.

L'activation de ce programme a été initiée par la signature de plusieurs accords de partenariat avec différentes régions du Maroc, notamment : Dakhla-Oued Eddahab, Tétouan-Al Hoceima, Souss-Massa, Oriental, et Fès-Meknès. Le budget total des projets pour la réhabilitation et l'autonomisation économique des femmes et des filles en situation difficile, en partenariat avec les conseils des régions et les associations de la société civile, s'élève à environ 212 millions de dirhams, auxquels contribue le département de tutelle avec environ 63 millions de dirhams.

## 10- La réforme des établissements de protection sociale

Dans le cadre de l'adaptation des établissements de protection sociale avec les dispositions de la loi n° 65.15 relative à ces établissements, le Gouvernement élabore un plan global visant à améliorer les services fournis dans ces établissements en réhabilitant leurs ressources humaines et leurs infrastructures et en allouant pour sa mise en œuvre les ressources financières nécessaires, parallèlement à la préparation des textes réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur de la loi.

A fin avril 2021, le nombre des établissements de protection sociale agréés selon les dispositions de la loi n° 14.05 a atteint 1.196, avec 105.736 personnes bénéficiaires de leurs services.

## 11- L'organisation et la réforme du domaine du travail social

Le Conseil du Gouvernement a approuvé, en mai 2020, la loi n° 45.18 relative au métier du travail social, réglementant la profession du travailleur social, définissant les conditions de son exercice, les pouvoirs confiés aux travailleurs sociaux et les conditions d'exercice de ces professions.

Des travaux sont également en cours pour développer le système de formation et préparer des programmes de formation de réadaptation comme le programme « Rafiq », qui vise la qualification des familles et des travailleurs sociaux dans le domaine de l'autisme.

## 12- Le renforcement de l'indemnité pour perte d'emploi

Dans le cadre du chantier de la généralisation de la protection sociale, le gouvernement a veillé à la simplification des conditions pour bénéficier du système de l'indemnité pour perte d'emploi, notant que le nombre de bénéficiaires de ce système a atteint un total de 74.000 bénéficiaires au cours de la période 2016-2020 pour une enveloppe budgétaire de plus de 977 millions de dirhams.



**Une mobilisation inédite pour le  
secteur de la santé**






# Une mobilisation inédite pour le secteur de la santé

1- Le renforcement des ressources humaines .....	53
2- Un effort budgétaire significatif .....	53
3- L'amélioration de la qualité des services et des infrastructures .....	54
4- L'amélioration de l'accès aux médicaments.....	55
5- La réduction de la mortalité infantile et maternelle .....	55





Le secteur de la santé au Maroc connaît depuis ces deux dernières décennies une progression tant au niveau des structures que des ressources allouées, permettant d'améliorer le système de santé. Malgré tout cela, le secteur nécessite davantage d'efforts, en termes de ressources et de bonne gouvernance, afin de permettre l'amélioration, la généralisation et l'équitable distribution de ses services.

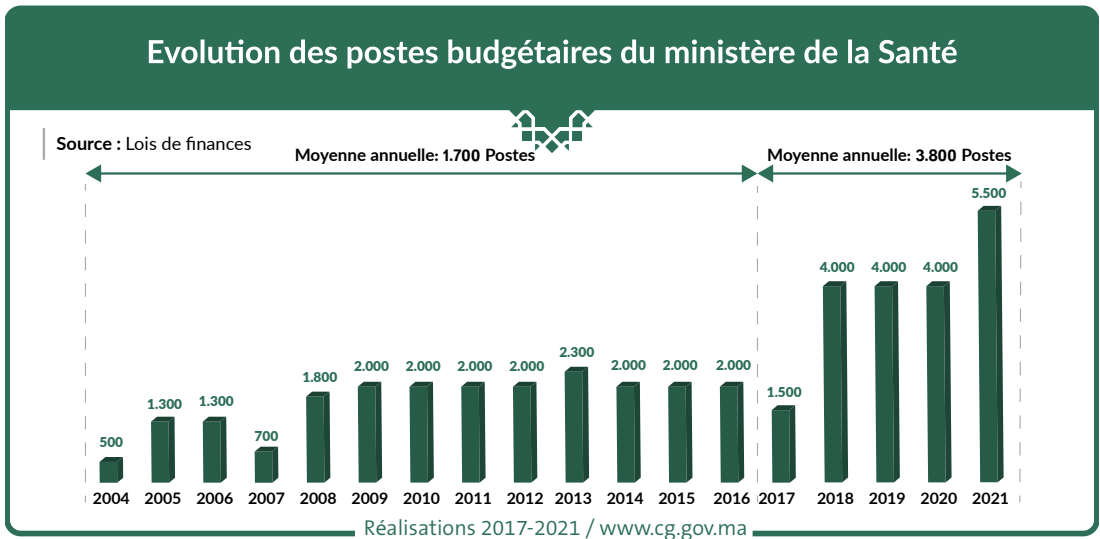
Ce besoin s'est particulièrement manifesté à l'occasion de la crise sanitaire due à la pandémie de COVID-19, ce qui a poussé le gouvernement à renforcer davantage le secteur, notamment à travers une meilleure mobilisation des ressources humaines et financières et l'amélioration de la gouvernance.



## 1- Le renforcement des ressources humaines

Le nombre de postes budgétaires, créés au sein du Ministère de la Santé, a été doublé pendant la période 2017-2021, en enregistrant une moyenne de 3.800 nouveaux postes budgétaires annuellement contre 1.700 sur la période 2004-2016, avec un pic de 5.500 postes ouverts au titre de la loi de finances 2021.

Aucun gouvernement n'avait auparavant franchi le seuil des 2.300 postes par an, alors que depuis l'année 2018, au moins 4.000 postes ont été créés chaque année pour compenser les importants déficits enregistrés, notamment dans les régions périphériques et les zones enclavées.

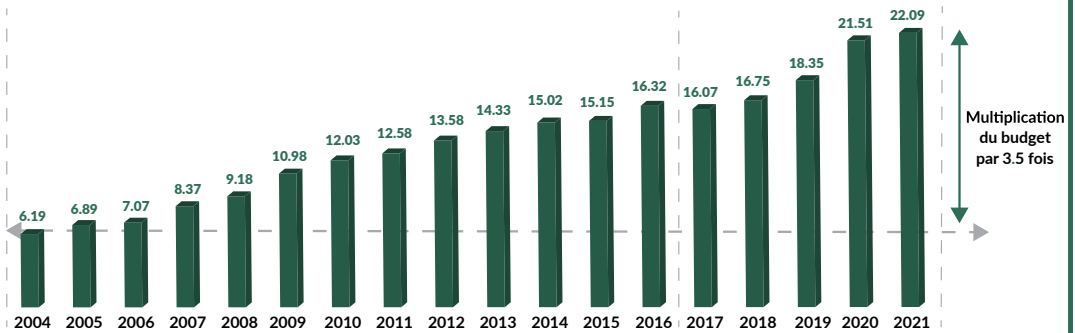


## 2- Un effort budgétaire significatif

Le budget de l'Etat alloué au Ministère de la santé a plus que triplé durant les 15 dernières années. Pendant les années du mandat de l'actuel gouvernement, le budget annuel a augmenté de presque 6 milliards de Dirhams. Une augmentation considérable du budget a été enregistrée pendant la période 2019-2021, expliquée notamment par la crise sanitaire, engendrée par la pandémie de COVID-19.

## Evolution du budget dédié au ministère de la Santé

Source : Lois de finances



Réalisations 2017-2021 / [www.cg.gov.ma](http://www.cg.gov.ma)

### 3- L'amélioration de la qualité des services et des infrastructures

Les ressources mobilisées ont permis au Gouvernement d'accélérer la réalisation d'importantes infrastructures, notamment trois nouveaux Centres Hospitaliers Universitaires à Agadir, Laayoûne et Tanger ainsi que dix nouveaux hôpitaux provinciaux. Près de 60 provinces sont équipées en scanners et 11 régions en équipements IRM.

Le renforcement des ressources humaines et de la formation a été érigé en objectif prioritaire, de même que l'amélioration du parcours de soin et le traitement des réclamations.

L'accès à l'hôpital public a été facilité avec une meilleure gestion des rendez-vous, obtenus en ligne à hauteur de 27% en 2020 contre 13% en 2017. Le lancement du cadre de la télémédecine et sa mise en œuvre devrait aussi faciliter l'accès au système de santé au profit des populations, notamment les plus enclavées. Aussi, note-t-on la hausse du nombre des bénéficiaires des services d'urgences de 6 à 10 millions.

Les capacités de formation aux métiers médicaux ont été augmentées, à l'instar des formations publiques aux cursus de médecine qui offrent annuellement 3000 places, de même que l'Exécutif a régularisé depuis l'année 2017, le statut administratif et scientifique de 12.000 infirmiers pour près de 250 millions de dirhams.

## 4- L'amélioration de l'accès aux médicaments

Les prix de vente publics de près de 1.095 médicaments onéreux ont été réduits alors que 574 médicaments ont bénéficié d'exonérations fiscales sur la période 2018-2020. De plus, le taux de recours aux médicaments génériques est passé de 30% en 2012 à près de 39% actuellement, ce qui allège la facture médicale pour de nombreux ménages. Le nombre de médicaments remboursables dans le cadre de l'AMO, a également sensiblement augmenté pour atteindre plus de 4.600 médicaments.

## 5- La réduction de la mortalité infantile et maternelle

La mortalité des enfants de moins de 5 ans a connu une diminution de 27% entre 2011 et 2018, en passant de 30,5 à 22,16 décès pour mille naissances vivantes. Il est de même pour la mortalité infantile qui a enregistré une diminution de 38% en passant de 28,8 à 18,0 décès pour 1000 naissances vivantes. La mortalité néonatale quant à elle, a enregistré un taux de 13,56 pour 1000 naissances vivantes soit une diminution de 38% par rapport à 2011.

Ceci a été accompagné, notamment, par l'amélioration du suivi de la grossesse, l'accouchement en milieu surveillé et l'amélioration de la qualité de prise en charge au niveau des structures spécialisées.








**Une mobilisation gouvernementale  
continue pour le soutien du pouvoir  
d'achat et l'activation du dialogue social**



# Une mobilisation gouvernementale continue pour le soutien du pouvoir d'achat et l'activation du dialogue social

1- La réussite du dialogue social a contribué directement au soutien du pouvoir d'achat .....	63
2- La régularisation de la situation de plusieurs catégories de fonctionnaires .....	63
3- Une hausse significative du salaire moyen dans la fonction publique .....	64
4- L'amélioration du pouvoir d'achat de plusieurs catégories sociales .....	65
5- La poursuite des efforts de soutien des produits de première nécessité et de contrôle des prix .....	66
6- L'allègement du fardeau des dépenses de santé .....	67
7- L'amélioration du niveau de vie des ménages marocains .....	68
8- La réduction de la pauvreté absolue, de la précarité et des disparités sociales .....	69
9- La sauvegarde du pouvoir d'achat des ménages pendant la crise sanitaire de Covid-19 .....	71





Depuis le début de son mandat, le Gouvernement a mis en place une série de mesures pour préserver et soutenir le pouvoir d'achat des citoyens, au profit d'une multitude de ménages en situation de pauvreté, de précarité, ou de la classe moyenne. Ainsi, le cycle du dialogue social initié par le Gouvernement demeure la mesure la plus marquante, qui a abouti à l'accord de 2019, grâce auquel un progrès significatif a été réalisé en termes de pouvoir d'achat des salariés des secteurs public et privé.

Ces mesures ainsi que d'autres similaires ont contribué à améliorer le pouvoir d'achat des citoyens et à réduire les disparités sociales, et cela s'est reflété sur de nombreux indicateurs de l'année 2019. Aussi, le gouvernement a-t-il déployé des efforts supplémentaires pour atténuer les répercussions de la pandémie sanitaire de COVID-19, ce qui a empêché des catégories de la population de tomber dans le cycle de la pauvreté ou de la vulnérabilité.



# 1- La réussite du dialogue social a contribué directement au soutien du pouvoir d'achat

Depuis son investiture, le Gouvernement a veillé sur la reprise du processus du dialogue social, son institutionnalisation et notamment le lancement d'un nouveau cycle. Pour ce faire, un Comité supérieur de concertation, un Comité national pour le dialogue social ainsi que des comités régionaux ont été créés, en plus de plusieurs comités sectoriels.

Le gouvernement n'a pas attendu la fin de son mandat pour parvenir à un accord au profit des salariés . Au contraire, avec la participation de tous les acteurs sociaux et économiques, un accord très important a été conclu et signé le 25 avril 2019. Cet accord a eu un impact positif significatif sur l'amélioration du pouvoir d'achat à travers plusieurs mesures au profit des salariés du secteur privé et des fonctionnaires, dont les plus importantes sont les suivantes :

- L'augmentation générale des salaires comprise entre 400 et 500 dirhams pour les fonctionnaires selon le grade et l'échelon appliquée en trois tranches, la dernière tranche a été décaissée en janvier 2021. Le coût total des mesures au profit des fonctionnaires au titre de cet accord s'élève à environ 14,25 milliards de dirhams ;
- L'augmentation du salaire minimum dans les secteurs de l'industrie, du commerce, des services et de l'agriculture de 10 % ;
- L'augmentation des allocations familiales de 100 dirhams pour chaque enfant dans la limite de trois enfants, à partir de juillet 2019, au profit des fonctionnaires et des salariés du secteur privé ;
- L'amélioration des conditions de promotion au profit de plusieurs catégories de fonctionnaires par échelle et par secteur.

# 2- La régularisation de la situation de plusieurs catégories de fonctionnaires

Dans le cadre du dialogue social sectoriel, le gouvernement a interagi avec un certain nombre de revendications sectorielles et a veillé sur l'interaction positive avec un certain nombre d'entre elles, ce qui a essentiellement abouti à un règlement de:

- La situation financière de plus de 12.000 infirmiers et infirmières, avec une enveloppe budgétaire d'environ 250 millions de dirhams ;

- La régularisation de la situation des fonctionnaires initialement embauchés à l'échelle 7 et 8 ;
- La régularisation de la situation de certains fonctionnaires classés à l'échelle 9 (grade 3) ;
- La régularisation de la situation des enseignants du secondaire collégial qui étaient auparavant instituteurs et qui ont pris leur retraite avant le 1er janvier 2011;
- La régularisation de la situation de ceux qui ont réussi les concours professionnels parmi les fonctionnaires du secteur de l'éducation nationale titulaires de diplômes étrangers ou d'un diplôme d'ingénieur ;
- La régularisation des diplômés d'administration de l'éducation qui exercent les fonctions de l'administration de l'éducation, à travers la création d'un cadre de l'administration pédagogique.

### 3- Une hausse significative du salaire moyen dans la fonction publique

La politique du gouvernement a contribué à une augmentation sensible du salaire net moyen de la fonction publique de 24,38% entre 2010 et 2020, passant de 6.550 dirhams à 8.147 dirhams, avec une augmentation annuelle moyenne de 2,1%. De même, le salaire minimum dans la fonction publique a presque doublé au cours de la même période, passant de 1.800 dirhams à 3.258 dirhams, soit une augmentation de 81%.

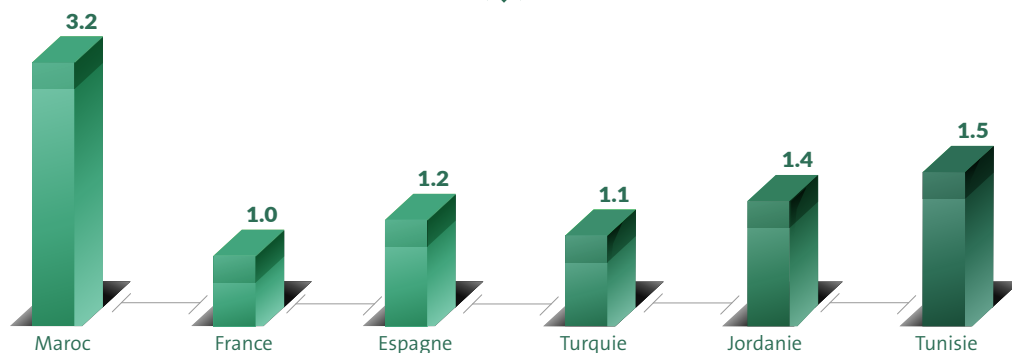
Selon le rapport annuel sur les ressources humaines, accompagnant les projets de lois de finances, les données pour l'année 2020 ont montré que le salaire mensuel net moyen dans le secteur public au Maroc représente 3,2 fois le revenu national brut par habitant, contre 1,5 en Tunisie, 1,1 en Turquie et 1,4 en Jordanie.

Ce progrès propre au Maroc, par rapport à d'autres pays, est dû aux grands efforts déployés par notre pays pour améliorer les revenus des fonctionnaires, qui constituent une partie importante de la classe moyenne. Conscient des enjeux que posent ces efforts financiers visant à améliorer la situation économique des fonctionnaires, notamment sur les finances publiques dans les années à venir, le gouvernement œuvre en parallèle pour l'amélioration de la productivité des fonctionnaires et à la réforme de l'administration, pour l'amélioration de la performance de l'administration publique et l'amélioration de ses services destinés aux citoyens.



## Salaire net moyen de la fonction publique

Le salaire net mensuel moyen de la fonction publique au Maroc est de 8147 DHS en 2020, il représente 3.2 fois le PIB par habitant



www.cg.gov.ma

## 4- L'amélioration du pouvoir d'achat de plusieurs catégories sociales

Le gouvernement a également veillé à soutenir le pouvoir d'achat de certaines catégories vulnérables, ou de ceux qui méritent un soutien particulier à certaines étapes de leur vie :

- L'augmentation du seuil minimum de la pension de retraite, à compter du 1er janvier 2018, pour atteindre 1.500 dirhams. Environ 90.000 retraités ont bénéficié de cette mesure;
- L'augmentation des allocations liées aux accidents du travail et des maladies professionnelles. Le nombre de bénéficiaires de cette mesure a atteint 36.000 jusqu'à mars 2021, pour un montant d'environ 380 millions de dirhams;
- La poursuite du soutien de certaines catégories sociales telles que les veuves, les orphelins, les divorcées abandonnées et leurs enfants qui bénéficient du Fonds de soutien à la cohésion sociale. Le nombre d'orphelins et de veuves bénéficiant du programme a atteint plus de 188.000 et 111.000, respectivement, jusqu'à fin mars 2021;
- L'augmentation des bourses universitaires au profit des étudiants et l'élargissement pour la première fois au Maroc de cette bourse aux stagiaires de la formation professionnelle depuis 2018;

- La généralisation du programme « Tayssir » visant à réduire la déperdition scolaire des élèves au cycle collégial. Ainsi, le nombre de bénéficiaires a atteint plus de 2,4 millions au titre de l'année scolaire 2019-2020.

## 5- La poursuite des efforts de soutien des produits de première nécessité et de contrôle des prix

Le gouvernement s'emploie à protéger le pouvoir d'achat à travers la poursuite du soutien des produits de base, en parallèle avec la veille quant à la stabilité des prix.

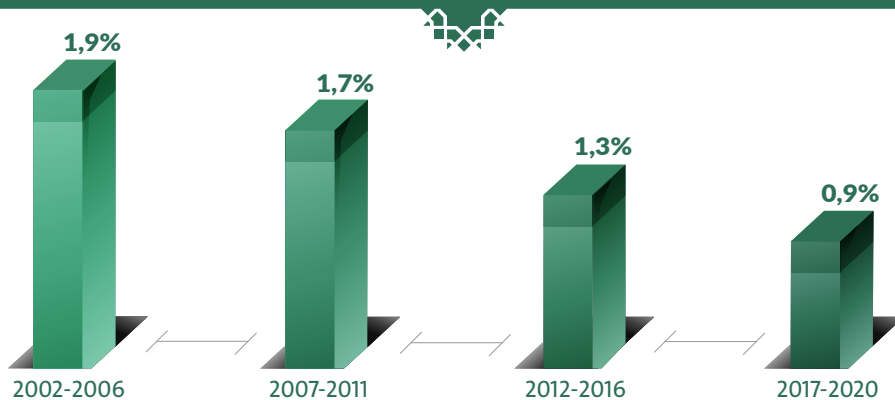
Dans ce cadre, le gouvernement a poursuivi le soutien de la caisse de compensation, à laquelle il a été alloué environ 13 milliards de dirhams par an durant la période entre 2017 et 2021, ce qui lui a permis de continuer à subventionner les prix du gaz butane, du sucre et de la farine nationale, qui se sont stabilisés. Par exemple, la subvention moyenne pour chaque bouteille de gaz s'est élevée à environ 47 dirhams (par bouteille de 12 kilogrammes), durant de la période de 2016-2019.

Le gouvernement a également continué à soutenir la politique des prix réglementés, puisque les produits et services de première nécessité réglementés n'ont pas connu d'augmentation significative ces dernières années. Il a également tenu à suivre et surveiller les prix, notamment à travers :

- Le renforcement du dispositif de vigilance sur les prix des carburants ;
- Le lancement d'une ligne téléphonique pour suivre les prix et le marché dans le cadre du renforcement des mécanismes de vigilance pour protéger les consommateurs des spéculateurs et des hausses illégales des prix des produits.

La poursuite du maintien d'un taux d'inflation faible a contribué au soutien et à la protection du pouvoir d'achat. En effet, le taux d'inflation est resté inférieur à 2% au cours des dix dernières années, selon les données du Haut-Commissariat au Plan.

## Évolution de la moyenne du taux d'inflation



www.cg.gov.ma

## 6- L'allègement du fardeau des dépenses de santé

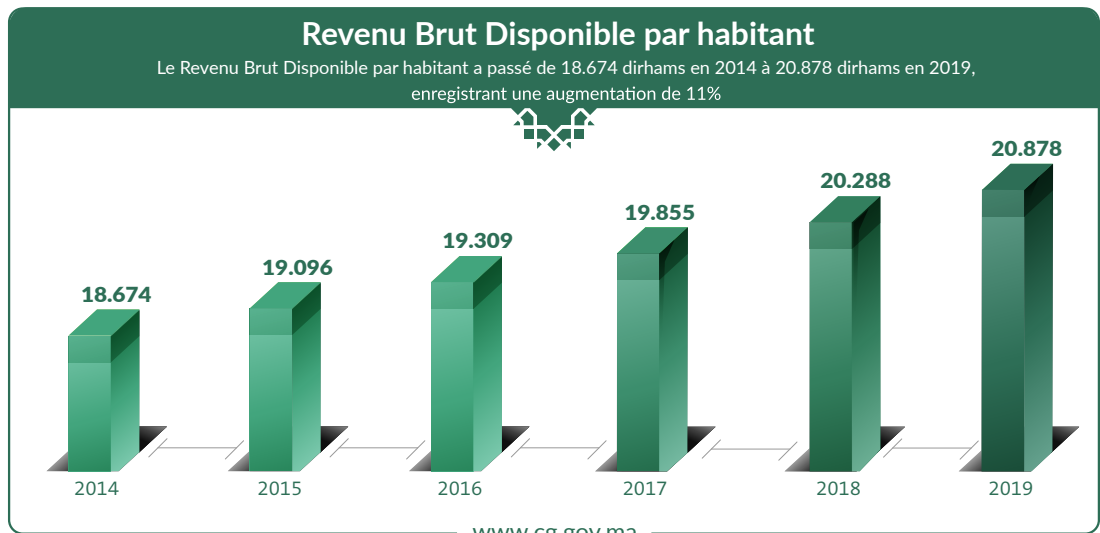
Pour soutenir le pouvoir d'achat des citoyens, le gouvernement a poursuivi une politique volontariste de réduction du poids des dépenses de santé liées aux médicaments, à travers :

- La réduction des prix d'environ 1.500 médicaments les plus consommés, qui sont destinés à traiter certaines maladies graves et chroniques, au cours de la période 2017-2021 ;
- L'exonération de la TVA pour 574 médicaments dont le prix dépasse 962 dirhams au cours de la période 2018-2020 ;
- La réduction du coût de la facture médicale en favorisant l'utilisation des médicaments génériques, leur part dans le panier de médicaments atteint 39% en 2019, contre 30% en 2012 ;
- L'augmentation significative du nombre de médicaments indemnisés dans le cadre de l'assurance Maladie Obligatoire, pour atteindre plus de 4.600 médicaments.

## 7- L'amélioration du niveau de vie des ménages marocains

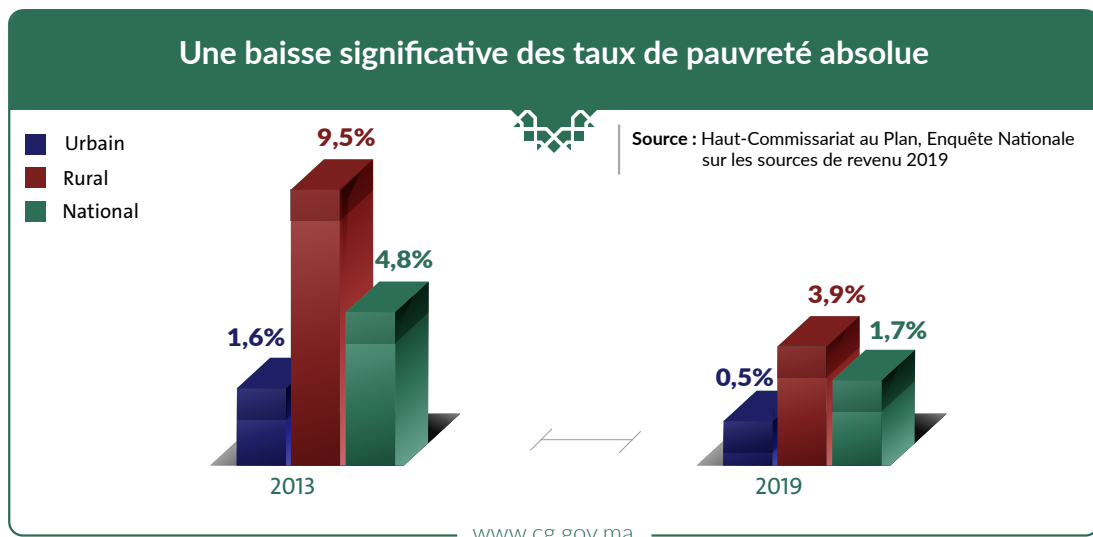
Selon un rapport publié en mars 2021 par le Haut-Commissariat au Plan sur l'évolution du niveau de vie des ménages marocaines et l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les disparités sociales, le niveau de vie des ménages a connu une évolution remarquable durant ces dernières années jusqu'en 2019. Le niveau de vie annuel par habitant, qui était mesuré par la consommation annuelle moyenne de biens et services achetés par les ménages, est passé de 15.900 dirhams en 2013 à 20.389 dirhams en 2019, et cette amélioration concerne aussi bien la population urbaine que rurale. Ainsi, compte tenu de l'évolution des prix, le niveau de vie individuel en dirhams constants s'est amélioré au rythme annuel de 2,7% au cours de la même période.

D'autre part, il apparaît à la lecture des rapports annuels du Haut-Commissariat au Plan, relatifs à la situation économique nationale, que le revenu brut disponible par habitant a connu une augmentation régulière ces dernières années, atteignant 11% entre 2014 et 2019, passant de 18.674 dirhams en 2014 à 20.878 dirhams en 2019.



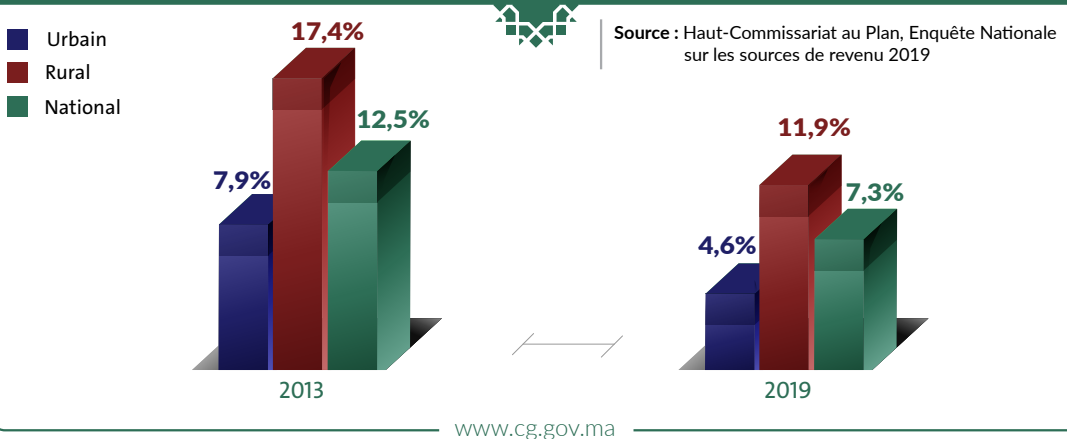
## 8- La réduction de la pauvreté absolue, de la précarité et des disparités sociales

Les efforts du gouvernement ont contribué à une baisse des taux de pauvreté et de précarité. Selon le rapport du Haut-Commissariat au Plan, publié en mars 2021, le taux de pauvreté est passé de 4,8% en 2013 à 1,7% en 2019 au niveau national :



Dans la même période, le pourcentage de personnes en situation de précarité économique est passé de 12,5% à 7,3%.

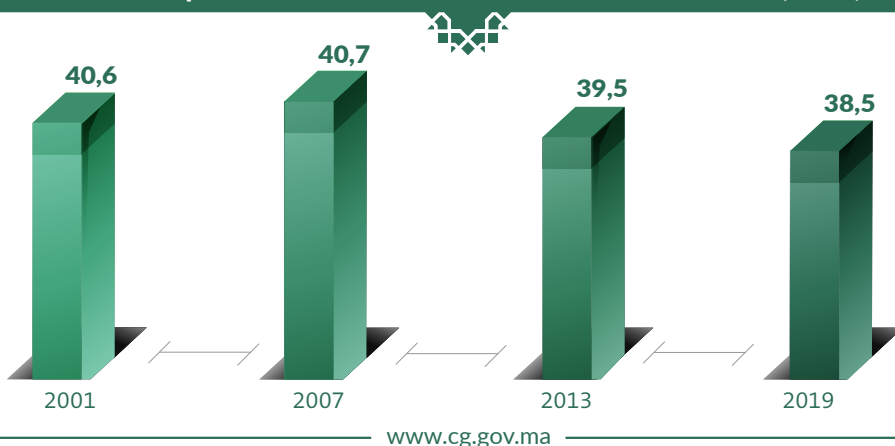
## Une baisse significative des taux de précarité



Grâce à ces efforts, les disparités sociales ont également connu une réduction : la catégorie des 20% de ménages les moins riches a connu une amélioration de ses conditions de vie de 3,5% au cours de la même période, de 2,9% pour la classe sociale moyenne et de 2,5% pour la catégorie des 20% les plus riches.

Ainsi, suite à cette amélioration, l'indice composite des inégalités sociales (Coefficient de Gini) a continué de baisser, avant le déclenchement de la pandémie, passant de 39,5 en 2013 à 38,5 en 2019.

## Évolution de l'indice composite des inégalités sociales avec la poursuite de la baisse entre 2013 et 2019 (GINI)



## 9- La sauvegarde du pouvoir d'achat des ménages pendant la crise sanitaire de Covid-19

Afin d'atténuer les répercussions de la pandémie de «Covid-19» et les souffrances économiques et sociales qu'elle a provoquées en raison de l'imposition du confinement, qui a duré environ trois mois consécutifs pour préserver la santé publique, le gouvernement a accompagné la situation en mettant en œuvre plusieurs mesures et en allouant des aides aux salariés et ménages touchés par les répercussions de la pandémie. Ces mesures ont eu des résultats positifs en termes de maintien de l'emploi, de protection du pouvoir d'achat des ménages touchés et de renforcement de la demande interne. Ainsi, notre pays a accéléré, sous les directives royales, la mise en place des dispositifs de soutien aux ménages y compris ceux qui exercent dans le secteur informel afin de maintenir le pouvoir d'achat.

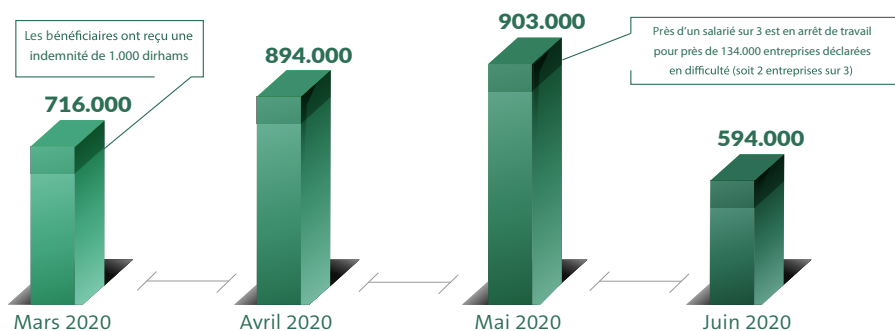
Concernant les salariés inscrits à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale :

- L'octroi d'une indemnité forfaitaire mensuelle nette de 2.000 dirhams, du 15 mars au 30 juin 2020 au profit des salariés et stagiaires, avec la mobilisation d'une enveloppe budgétaire de 6,1 milliards de dirhams bénéficiant à environ un tiers de ce type de salariés ;
- Le maintien des prestations relatives à l'AMO et des allocations familiales au profit des salariés affiliés à la CNSS en arrêt partiel ou total du travail ;
- La prolongation du soutien aux salariés affiliés à la CNSS du 1er juillet 2020 à Avril 2021, dans le cadre des contrats-programmes pour le soutien et la relance du secteur touristique et d'autres secteurs touchés.

### Nombre de salariés affiliés à la CNSS bénéficiaires des aides financières pendant le confinement

Un soutien financier qui a concerné près du tiers des salariés affiliés à la CNSS

Source : REF - accompagnant le projet LF 2021



www.cg.gov.ma

Un soutien a également été accordé aux ménages opérant dans le secteur informel, notamment à travers :

- Le versement d'allocations dont la somme a été fixée par rapport à la taille du ménage (800 dirhams par mois pour les ménages composés de deux personnes ou moins, 1.000 dirhams par mois pour les ménages formés de trois à quatre personnes et 1.200 dirhams par mois pour les ménages constitués de plus de quatre personnes).

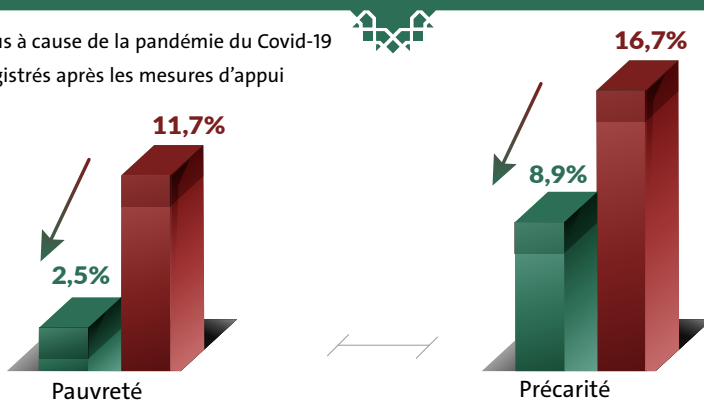
Le nombre total de ménages bénéficiant de cet appui a atteint près de 5,5 millions de ménages, dont 45% dans le monde rural, avec un budget alloué de près de 16 milliards de dirhams.

Ces mesures ont eu un impact positif sur de larges catégories de citoyens, car elles ont empêché 9,2% de la population de devenir pauvres et ont également empêché 7,8% de tomber dans une situation de précarité, selon un récent rapport du Haut-Commissaire au Plan.

Ainsi, le taux de pauvreté absolue s'est stabilisé à 2,5% après le décaissement de l'aide financière directe aux ménages, au lieu de 11,7%, si l'aide n'était pas versée. Dans le même temps, le taux de précarité s'est stabilisé à 8,9% au lieu de 16,7%.

### Le Maroc a évité le pire en termes du niveau de pauvreté absolue et de précarité dans le contexte des mesures d'appui

- Taux prévus à cause de la pandémie du Covid-19
- Taux enregistrés après les mesures d'appui



www.cg.gov.ma

Source : Rapport du Haut-Commissariat au plan






**L'amélioration notable des conditions  
de vie de la population rurale**



# L'amélioration notable des conditions de vie de la population rurale

1- La mise en place effective du Programme de Lutte Contre les Disparités Territoriales .....	79
2- L'activation du principe de discrimination positive pour l'éducation dans le monde rural.....	80
3- Un effort spécifique pour le secteur de la santé dans le monde rural.....	80
4- Une quasi-généralisation de l'électrification rurale .....	81
6- Une amélioration de la couverture des territoires ruraux par les réseaux mobiles et internet.....	82





Le Royaume a accompli d'importants progrès en matière de développement d'équipements de base visant le désenclavement et l'amélioration des conditions de vie de la population rurale.

Le saut quantitatif et qualitatif opéré au niveau des infrastructures routières, couplé à la quasi-généralisation de l'accès à l'eau potable et à l'électricité en milieu rural, ont permis une transformation réelle du tissu socio-économique territorial et une amélioration de la dynamique de développement humain.



# 1- La mise en place effective du Programme de Lutte Contre les Disparités Territoriales

Lancé par Sa Majesté le Roi en 2015, le programme visait à mettre en place une approche multisectorielle et intégrée de réduction des déficits ruraux sur une période de 7 ans. Le programme ciblait les communes rurales les plus démunies pour réduire les gaps de développement en termes de désenclavement et de services sociaux de base (éducation, santé, accès à l'eau potable et électricité) au niveau de 73 provinces et préfectures, 1.253 communes rurales et 24.290 douars. Le programme ciblait ainsi une population de 12 millions de personnes dans toutes les régions du Royaume, pour un coût estimé à 50 milliards de dirhams.

Il a fallu une forte mobilisation du Gouvernement pour permettre à ce programme d'être effectivement lancé en 2017, pour une période de réalisation allant jusqu'en 2023, et ce, en le dotant de moyens financiers et d'instances de gouvernance adéquats.

Sur la période 2017-2020, le Gouvernement a ainsi mobilisé près de 27 milliards de Dirhams (soit 54% du budget global) pour le mettre en œuvre, ce qui a permis d'enregistrer les avancées suivantes :

- La construction de plus de 9.200 Km de pistes et routes rurales, auxquelles s'ajoutent près de 3.000 Km en cours de réalisation ;
- L'achèvement de près de 1.500 opérations de construction et de réhabilitation des infrastructures scolaires, auxquelles s'ajoutent près de 700 opérations en cours de réalisation ;
- La réalisation de 534 opérations d'achats d'équipements scolaires et de véhicules pour le transport scolaire ;
- L'achèvement de plus de 370 opérations de construction et de réhabilitation des infrastructures de santé de base, auxquelles s'ajoutent près de 150 opérations en cours de réalisation ;
- La réalisation de 737 opérations d'achats d'équipements médicaux, d'ambulances et d'unités médicales mobiles ;
- L'achèvement de 207 projets d'adduction d'eau potable, la réalisation de près de 8.000 opérations de branchements individuels, mixtes et collectifs et l'extension du réseau d'eau potable d'environ 640 Km, auxquels s'ajoutent près de 170 projets d'adduction et 7.000 opérations de branchement qui sont en cours de réalisation ;

- L'achèvement des travaux d'électrification de 660 villages auxquels s'ajoutent plus de 70 villages en cours d'électrification.

Aussi, le programme a-t-il bénéficié d'un système de gouvernance locale et régionale efficace ainsi qu'un appui technique et scientifique permettant de rééquilibrer les actions programmées pour optimiser leurs impacts sur le développement économique et social territorial. Le coût des opérations programmées pour l'année 2021 avoisine 6,6 milliards de Dirhams.

## 2- L'activation du principe de discrimination positive pour l'éducation dans le monde rural

Le principe de la discrimination positive a été activé en faveur du milieu rural, avec des parts plus élevées des interventions d'appui social bénéficiant au monde rural, notamment pour les années 2019 et 2020, et ce dans les proportions suivantes:

- 56% des nouveaux établissements construits;
- 62% des bénéficiaires du programme de l'Initiative Royale «Un million de cartables» ;
- 80% des bénéficiaires du programme Tayssir;
- 58% des internats;
- 94% des bénéficiaires des cantines scolaires;
- 78% des bénéficiaires du transport scolaire.

## 3- Un effort spécifique pour le secteur de la santé dans le monde rural

Au niveau de la promotion de la santé dans le monde rural, la santé mobile a été renforcée à travers l'organisation de centaines de caravanes médicales, qui ont permis d'assurer examens et services médicaux dans le monde rural, de même que le cadre institutionnel pour les services de télémédecine a été mis en oeuvre. De même, la couverture en centres de santé maternelle et de l'enfant a été renforcée, ainsi que des médecins ont été mobilisés pour assurer une réouverture des centres de santé ruraux fermés.



## 4- Une quasi-généralisation de l'électrification rurale

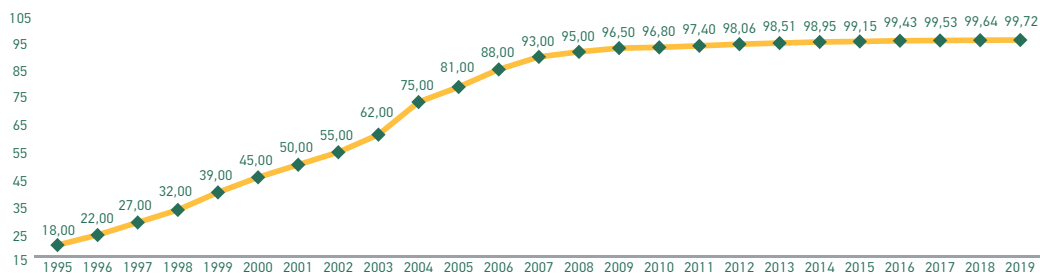
Depuis sa mise en œuvre en 1996, le Programme d'Electrification Rurale Globale (PERG) a permis d'atteindre les objectifs fixés avec un taux d'électrification rurale de 99,72% à fin 2019 à comparer à 99,43% en 2016.

La poursuite de cet effort et la mobilisation des différents partenaires, pour électrifier les villages, les écoles, les mosquées et les dispensaires restants, pourraient contribuer à la généralisation d'électrification en milieu rural au Maroc très prochainement.

### Taux d'électrification rurale

Le monde rural est électrifié à hauteur de 99,72% en 2019

SOURCE : ONEE



Réalisations 2017-2021 / [www.cg.gov.ma](http://www.cg.gov.ma)

## 5- Une quasi-généralisation de l'accès à l'eau potable au milieu rural

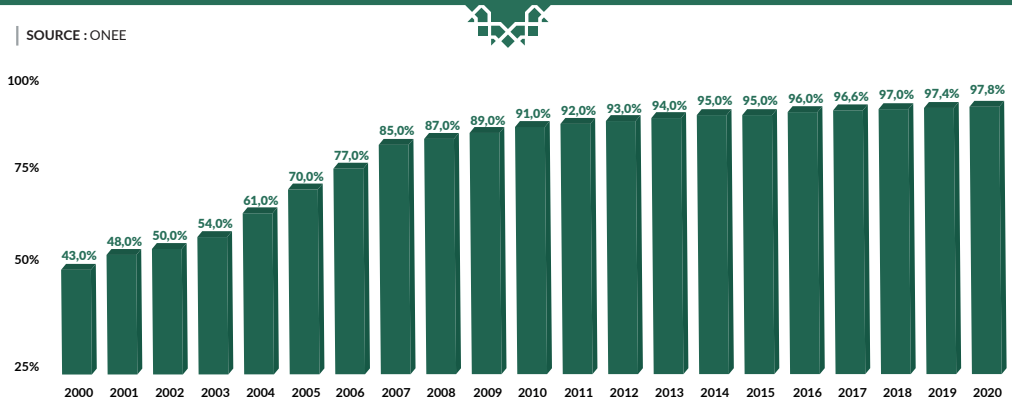
Les efforts consentis en vue de généraliser l'accès à l'eau potable en milieu rural ont permis d'atteindre un taux d'accès avoisinant 98% en 2019 contre 96% en 2016, et ce malgré un contexte climatique et hydrique défavorable.

D'autre part, le Gouvernement et les différents partenaires mettent en place les efforts requis pour permettre la généralisation progressive des branchements individuels au niveau national, correspondant aux attentes légitimes des citoyens.

## Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural

97,8% en 2020

SOURCE : ONEE

Réalizations 2017-2021 / [www.cg.gov.ma](http://www.cg.gov.ma)

## 6- Une amélioration de la couverture des territoires ruraux par les réseaux mobiles et internet

Le Maroc a fait des efforts importants pour couvrir l'ensemble du territoire national, en particulier le monde rural en réseaux mobiles, 4G et internet. Le taux de couverture 4G est estimé à 76,8% en 2019 selon le cabinet spécialisé Open Signal, au deuxième rang africain, un taux comparable à celui de l'Allemagne, du Chili, de la Nouvelle-Zélande ou de l'Afrique du Sud.




**Des efforts importants pour  
l'amélioration du climat des affaires**



# Des efforts importants pour l'amélioration du climat des affaires

1- Des réformes d'envergure et un effort collectif pour l'amélioration du climat des affaires.....	89
2- Le lancement de la première politique nationale intégrée pluriannuelle pour l'amélioration du climat des affaires .....	89
3- La mise en œuvre de la réforme des Centres Régionaux d'Investissement.....	90
4- Un niveau d'investissement élevé, notamment en termes d'IDEs .....	91
5- L'augmentation du rythme de création d'entreprise .....	92
6- Le ralentissement du rythme d'évolution des défaillances des entreprises .....	93
7- La réduction des délais de paiement .....	94
8- Un progrès notable du classement du Maroc en termes d'amélioration du climat des affaires «Doing Business» .....	96





Le Gouvernement a contribué à la mise en œuvre de diverses réformes visant à améliorer le climat des affaires et à faciliter la vie des entreprises, ce qui a permis au Maroc d'enregistrer des progrès notables notamment en termes d'IDEs, d'investissement, de création et de sauvegarde d'entreprises.

Les politiques mises en œuvre ont aussi renforcé la résilience du Royaume face à la crise inédite induite par la pandémie de la COVID-19.

D'autre part, et grâce à ces efforts ainsi que ces résultats tangibles, la position du Maroc s'est améliorée dans le classement international du climat des affaires, durant les dernières années, ce qui a contribué au rayonnement international du Maroc et à son attractivité économique.





## 1- Des réformes d'envergure et un effort collectif pour l'amélioration du climat des affaires

Les réformes menées par le Gouvernement en partenariat avec le secteur privé et les institutions concernées dans le cadre du Comité National de l'Environnement des Affaires, ont permis d'aplanir certaines difficultés administratives relatives aux autorisations et aux démarches pour la création des entreprises et à l'investissement, de promulguer un nouveau code de commerce, de renforcer la protection des investisseurs, de consacrer les principes de transparence et de bonne gouvernance au sein des sociétés, d'améliorer le cadre juridique, organique et procédural de la commande publique, ainsi que les délais de paiement, et de renforcer la numérisation et la simplification d'une série de mesures et de procédures relatives à l'entreprise (autorisations de construire, raccordement électrique, paiement des impôts et transfert de propriété...).

## 2- Le lancement de la première politique nationale intégrée pluriannuelle pour l'amélioration du climat des affaires

En vue d'une valorisation de ces efforts et ces réalisations, le Maroc a adopté en Mai 2021 une politique nationale d'amélioration de l'environnement des affaires pour la période 2021-2025. Cela intervient en application des Hautes Orientations de SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, contenues dans le Message adressé aux participants à la 2ème Conférence Internationale sur la justice en octobre 2019 à Marrakech.

Cette politique, élaborée selon une approche collaborative regroupant les différents départements ministériels et organismes publics et privés, vise à améliorer le climat des affaires en apportant des solutions réalistes aux différentes contraintes et difficultés structurelles auxquelles sont confrontés les entrepreneurs et les entreprises nationaux, et ce en tenant compte des répercussions de la pandémie de la Covid-19.

Elle repose sur trois piliers portant essentiellement sur :

- L'amélioration des conditions structurelles de l'environnement des affaires ;
- La facilitation de l'accès aux ressources nécessaires aux entreprises ;
- Le renforcement de la collaboration, de la transparence et de l'inclusion entre les secteurs public et privé.

Cette politique nationale comporte 33 chantiers de réforme liés à la simplification des procédures et des formalités administratives, à l'amélioration du cadre juridique et réglementaire des affaires et, à l'amélioration de l'accès au financement, aux infrastructures et à la commande publique et à l'amélioration des délais de paiement, ainsi que le développement du capital humain et le renforcement des mécanismes d'accompagnement des entreprises, l'innovation et l'intégration du secteur informel.

Il est à noter que ces chantiers de réforme se recoupent avec les recommandations du rapport du Nouveau Modèle de Développement, notamment en ce qui concerne l'axe lié à l'entreprise et au climat des affaires.

### 3- La mise en œuvre de la réforme des Centres Régionaux d'Investissement

Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires et la facilitation des investissements et en application des Directives Royales du 30 Juillet 2017, le Gouvernement a initié la réforme des Centres Régionaux d'Investissement à travers trois piliers relatifs à la réorganisation des Centres Régionaux d'Investissement, la mise en place de la Commission Régionale Unifiée pour l'Investissement (CRUI) et enfin la simplification des procédures au niveau national et régional.

Après la finalisation du processus de refonte institutionnelle, la fin de l'année 2019 et l'année 2020 ont été caractérisées par le démarrage des CRI en tant qu'établissements publics dotés de l'autonomie administrative et financière renforçant leurs prérogatives en tant qu'interlocuteur principal auprès des investisseurs et de l'administration au niveau territorial, ainsi que le lancement des CRUI et la tenue de 4 comités de pilotage ministériels de la réforme présidés par le Chef du gouvernement ainsi que le lancement du portail « [cri-invest.ma](http://cri-invest.ma) ».

Cette réforme s'est accompagnée de l'élaboration d'une première liste de cinquante prérogatives liées aux autorisations requises pour la réalisation des projets d'investissement, qu'il a été décidé de transférer des administrations centrales aux administrations déconcentrées tout en assurant leur ancrage dans les schémas directeurs de déconcentration des départements ministériels concernés.

Le nombre de projets d'investissement dont les porteurs étaient accompagnés par les

Centres Régionaux d'Investissement, et qui ont été étudiés par les Commissions Régionales Unifiées d'Investissement a atteint environ 2.588 dossiers au cours de l'année 2020, enregistrant une augmentation de 51% par rapport à l'année 2019. Alors que le nombre des dossiers d'investissement qui ont été approuvés au cours de l'année 2020, a atteint 1.499 dossiers, soit une augmentation de 24% par rapport à 2019.

Cette hausse enregistrée, malgré l'impact négatif et les contraintes induites par la pandémie de Covid-19, est due aux mesures de simplification des procédures et d'accompagnement au profit des investisseurs dans la phase de préparation, de présentation et de traitement de leurs dossiers, ainsi qu'à la fréquence croissante des réunions tenues par les Commissions Régionales Unifiées d'Investissement, avec 705 réunions tenues au cours de l'année 2020, soit une hausse d'environ 141% par rapport à l'année 2019.

La majorité des indicateurs de l'année 2020 confirment l'efficacité de la réforme de ces Centres, qui ont contribué à la création de plus de 20.000 nouvelles entreprises, en assurant des services à plus de 18.000 petites, moyennes et très petites entreprises et un accompagnement au profit de 4.000 investisseurs. À cela s'ajoutent près de 1.500 projets d'investissement qui ont été approuvés avec une enveloppe financière totale d'environ 151 milliards de dirhams, et une création d'emploi prévisionnelle d'environ 153.000 contre environ 94.000 emplois en 2019.

Les indicateurs montrent également que le délai moyen de traitement des dossiers d'investissement complets et de prise de décision à leur égard par la Commission Régionale Unifiée d'Investissement, n'excède pas 20 jours, alors qu'il atteignait 120 jours en 2019.

## 4- Un niveau d'investissement élevé, notamment en termes d'IDEs

L'attractivité du Maroc s'est confirmée et consolidée dans le sillage des réformes mises en place pour l'amélioration du climat des affaires. Le niveau d'investissement global atteint près de 34% du PIB, ce qui reste un taux bien plus élevé que la moyenne mondiale.

Le Gouvernement a également accéléré la tenue des réunions des commissions nationales d'investissement qui ont permis d'approuver d'importants investissements stratégiques dans les secteurs de l'industrie, de l'énergie, de l'agro-industrie et du tourisme. Il est à noter que sur la période allant de 2015 à 2019, 114 conventions d'investissement ont été signées

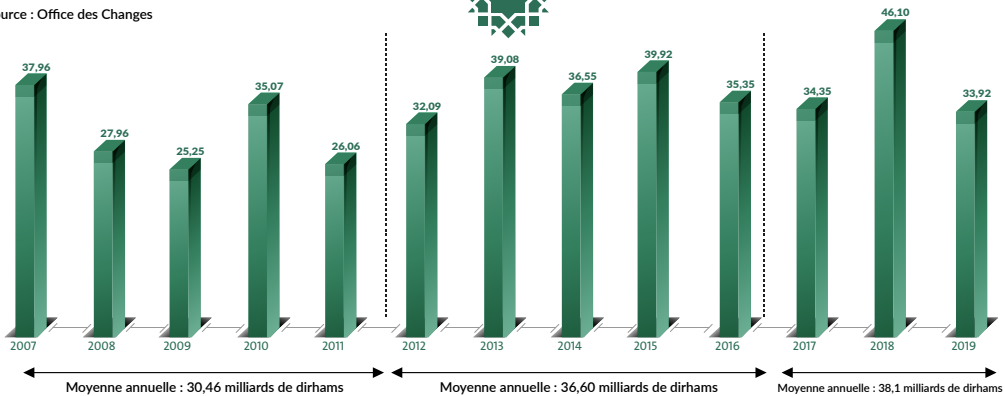
pour un montant global prévisionnel de l'ordre de 334 MMDH devant créer 39.305 emplois directs avec un taux de réalisation de près de 43% en février 2021.

Aussi, malgré la conjoncture de la COVID-19, de nouvelles conventions ont été signés en 2020 et au début de l'année 2021, totalisant près de 34,68 milliards de Dirhams, devant créer plus de 18.000 emplois directs et indirects.

D'autre part, les recettes annuelles moyennes des IDE ont augmenté à 38,12 milliards de Dirhams sur la période 2017-2019 à comparer à 36,6 MMDHS sur la période 2012-2016 et à 30,46 MMDHS sur la période 2007-2016.

### Moyenne des recettes des IDE (milliards de dirhams)

Source : Office des Changes



[www.cg.gov.ma](http://www.cg.gov.ma)

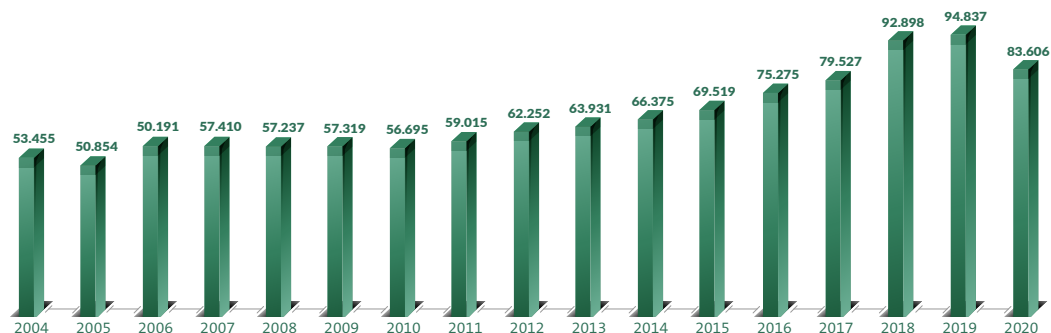
## 5- L'augmentation du rythme de création d'entreprise

Plusieurs efforts ont été entrepris depuis plusieurs années afin de faciliter l'acte de création d'entreprise. Le Maroc est ainsi classé 43ème sur un total de 190 pays pour le sous-indice de création d'entreprises du classement Doing Business de la Banque mondiale pour l'année 2020, avec un score de 93/100 (moyenne de la région MENA : 84/100, France : 93,1/100, Espagne : 86,9/100). Le délai moyen de création d'entreprises est de 9 jours comparé à 20 jours en moyenne dans la région MENA.

Dans ce contexte l'on a enregistré une hausse continue du nombre d'entreprises créées, avec une croissance annuelle moyenne de 8% entre 2017 et 2019.

### Nombre d'entreprises créées annuellement

Source : OMPIC



www.cg.gov.ma

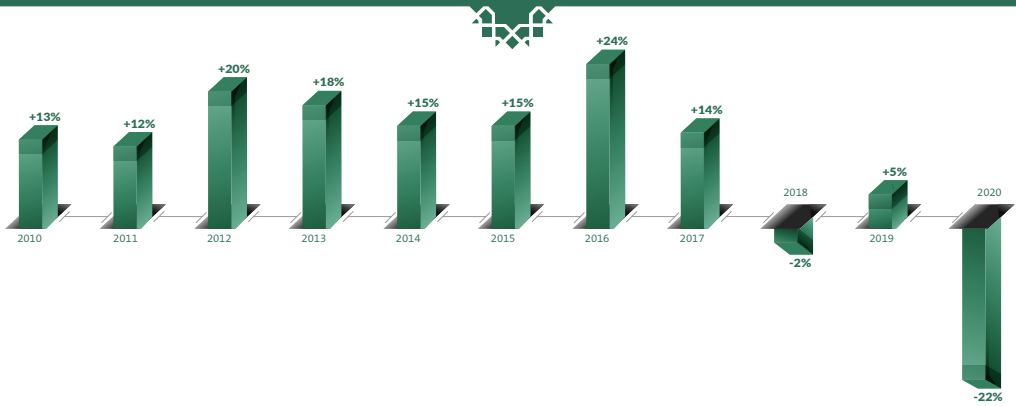
## 6- Le ralentissement du rythme d'évolution des défaillances des entreprises

Au vu des réformes entreprises et malgré la pandémie de la COVID-19, le Maroc a connu un certain ralentissement du rythme de défaillance des entreprises. En effet, 7.941 entreprises étaient en défaillance en 2018, puis 8.439 en 2019 et enfin 6.612 en 2020, soit une baisse considérable de 22%.

Ce qui témoigne d'une certaine résilience du tissu économique face à la pandémie de la COVID-19, en raison notamment des mécanismes d'appui mis en place pour appuyer les entreprises en difficulté.

Par ailleurs, le gouvernement a mis en œuvre d'importantes réformes pour faciliter le traitement des entreprises en difficulté, notamment la réforme du livre V du Code de Commerce, adoptée et publiée au Bulletin Officiel le 23 avril 2018. Ce qui a permis de prévenir les difficultés des entreprises, et mettre à leur disposition des instruments pour y faire face et se réinsérer ainsi dans leur environnement économique.

## Évolution du rythme de défaillance des entreprises (personnes morales)



www.cg.gov.ma

## 7- La réduction des délais de paiement

Le gouvernement a mis en œuvre plusieurs réformes réglementaires dans ce domaine. Un observatoire des délais de paiement a été mis en place selon un mode de gouvernance réunissant les secteurs public et privé. Ce mécanisme constitue un espace de concertation afin de trouver des solutions durables et adaptées.

Par ailleurs, plusieurs rencontres régionales ont été organisées à cet égard dans le but de sensibiliser et d'approfondir le dialogue sur cette problématique, avec la création de comités locaux chargés du suivi des délais de paiement des collectivités territoriales.

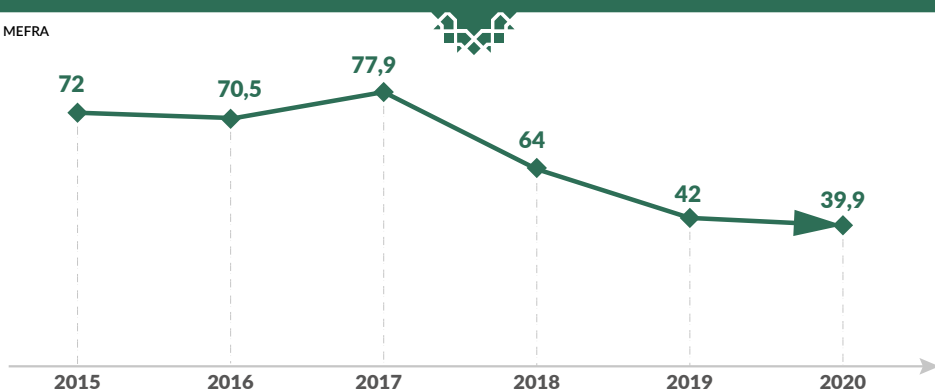
À cela s'ajoutent l'utilisation des technologies numériques (dépôt électronique des factures) et la mise en place de plateformes électroniques pour suivre l'évolution des délais de paiement et afin de les publier périodiquement dans le cadre du renforcement de la transparence.

Les délais de paiement des Entreprises et Etablissements Publics et des marchés publics de l'État et des collectivités territoriales ont enregistré une nette amélioration.

En effet, le délai moyen de paiement des Entreprises et Etablissements Publics s'est nettement amélioré pour s'établir à 39,9 jours, contre plus de 77 jours en 2017.

## Délai moyen de paiement des Entreprises et Établissements Publics (Jours)

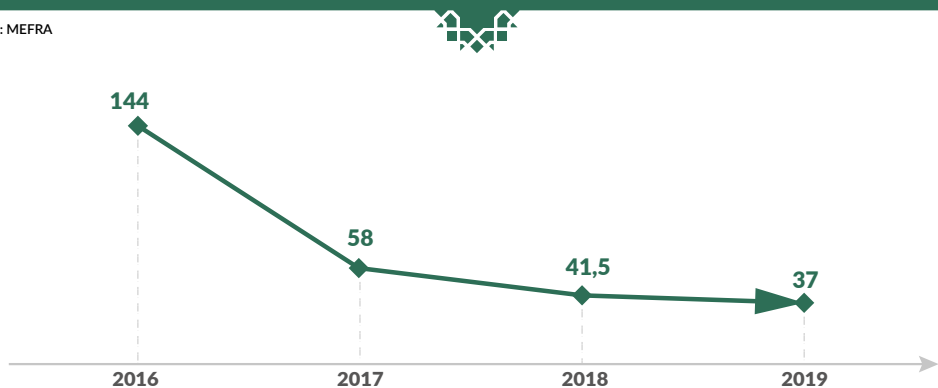
Source : MEFRA

[www.cg.gov.ma](http://www.cg.gov.ma)

Concernant l'État et les collectivités territoriales, le délai de paiement en 2019 était de 37 jours, contre 144 jours en 2016.

## Délai moyen de paiement de l'État et les collectivités territoriales (Jours)

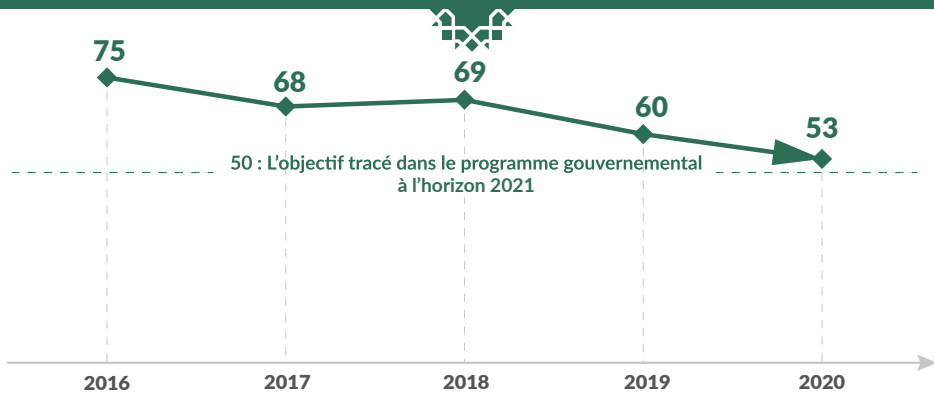
Source : MEFRA

[www.cg.gov.ma](http://www.cg.gov.ma)

## 8- Un progrès notable du classement du Maroc en termes d'amélioration du climat des affaires « Doing Business »

L'ensemble des réformes citées et leurs résultats tangibles ont contribué à la progression notable du Maroc dans le classement « Doing Business », avec un passage de la 60<sup>ème</sup> place en 2019 à la 53<sup>ème</sup> place en 2020, soit un gain de 7 places en une seule année, et 22 places par rapport à l'année 2017. Le gouvernement s'est ainsi rapproché de l'objectif de franchir la barre de la 50<sup>ème</sup> place de ce classement en 2021, fixé dans son programme.

### Amélioration du classement du Maroc selon l'indice « Doing Business »



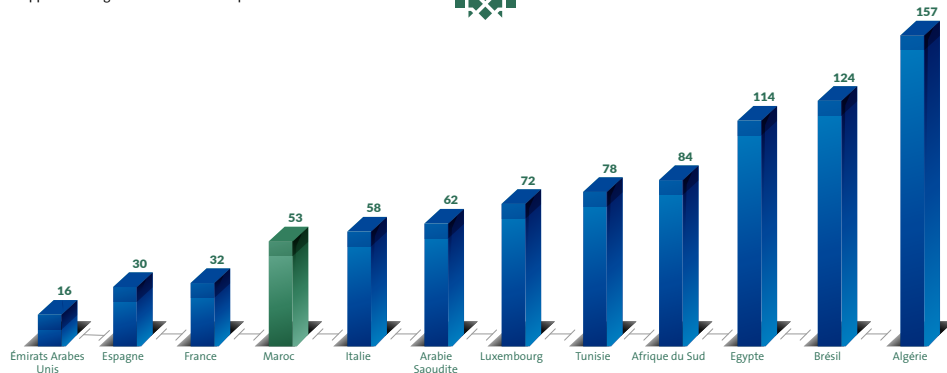
[www.cg.gov.ma](http://www.cg.gov.ma)

Aussi, ce classement mondial a-t-il permis au Maroc de se positionner au 3<sup>ème</sup> rang en Afrique et dans la zone MENA.



## Comparaison du Maroc à certains pays selon l'indice « Doing Business »

Source : Rapport « Doing Business » de la Banque Mondiale

[www.cg.gov.ma](http://www.cg.gov.ma)

Ce classement avancé est dû aux efforts notables réalisés par le Maroc dans un certain nombre de sous indicateurs, en particulier, en ce qui concerne l'obtention du permis de construction (16ème rang mondial), le paiement des impôts et taxes (24ème rang), le raccordement à l'électricité (34ème rang) et la protection des investisseurs minoritaires (37ème rang).





**L'emploi au cœur des priorités  
avec des résultats concrets**



# L'emploi au cœur des priorités avec des résultats concrets

1- Le Plan National de Promotion de l'Emploi (PNPE).....	105
2- La poursuite du soutien aux programmes actifs de l'emploi .....	105
3- Un effort important pour l'emploi public .....	107
4- Le développement de l'emploi dans le secteur industriel .....	108
5- La mise en œuvre du statut d'autoentrepreneur .....	108
6- L'amélioration des conditions de travail et de l'indemnisation de perte d'emploi .....	109
7- L'amélioration continue de la qualité de l'emploi .....	109
8- L'amélioration du rythme de création nette d'emplois .....	110
9- La baisse du chômage avant la pandémie et la réduction de ses effets.....	111
10- Les efforts à l'adresse du marché du travail durant la pandémie .....	112



Le gouvernement a considéré tout au long de son mandat, l'emploi, comme étant au cœur de ses priorités en raison de son importance pour garantir la dignité du citoyen, sa stabilité psychologique et sociale, et soutenir le développement économique.

Tous les secteurs concernés ont déployé des efforts estimables, qui ont permis d'atteindre des résultats honorables et prometteurs au cours du mandat gouvernemental actuel, que le gouvernement a tenu à capitaliser pour accompagner davantage la dynamique du marché de l'emploi.

Conscient du rôle primordial de l'emploi, le Gouvernement a ainsi adopté, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, la Stratégie Nationale pour l'Emploi ainsi que le Plan National de Promotion de l'Emploi 2017-2021, qu'il a élaboré et déploie de manière participative à travers la contractualisation avec les régions du Royaume et le secteur privé.

Le gouvernement a par ailleurs lancé des programmes complémentaires pour assurer une plus grande compatibilité du système d'éducation et de formation avec le marché du travail afin de fournir une qualification et un accompagnement aux demandeurs d'emploi, de même qu'il a lancé des initiatives de création d'emplois, développé les programmes actifs pour l'emploi, de même qu'il a agi pour soutenir les employeurs et renforcer la protection des travailleurs.

Afin de mieux qualifier les diplômés du système de la formation et de l'enseignement supérieur pour accéder au marché du travail, un certain nombre de mesures ont été déployées. Il s'agit notamment de la création du baccalauréat professionnel, le développement de la professionnalisation dans l'enseignement supérieur, le lancement de la réforme du système pédagogique dans les universités, qui s'est traduite par l'adoption du système du « Bachelor », la modernisation de l'offre de formation professionnelle, et le lancement effectif, suite aux Hautes Instructions Royales, des cités des métiers et des compétences.

Les politiques gouvernementales relatives à l'emploi ont permis à notre pays d'enregistrer une évolution clairement positive entre 2017 et 2019 et d'atténuer les effets de la pandémie sur le marché du travail en 2020. Des signes encourageants de décollage économique sont même apparus dans certains secteurs au début de l'année 2021. Grâce aux efforts du gouvernement et en coopération avec ses partenaires, il est prévu de mieux préserver les emplois existants et de créer de nouvelles opportunités d'emploi, notamment au profit des jeunes et des diplômés.





## 1- Le Plan National de Promotion de l'Emploi (PNPE)

Le plan a permis de définir les contours du travail gouvernemental durant la période 2017-2021 dans le domaine de la promotion de l'emploi, adoptant ainsi le programme exécutif du PNPE « Moumkine ». Aussi, pour la première fois, la Commission ministérielle pour l'emploi a été activée en tant que mécanisme de suivi et de coordination de la mise en œuvre du plan national pour l'emploi.

Aussi, le dynamisme du gouvernement dans le domaine de l'emploi s'est manifesté dans le cadre des stratégies sectorielles et des mesures ambitieuses qu'il a adoptées, notamment lors de l'élaboration des projets de lois de finances, malgré le contexte des répercussions de la pandémie de Covid-19.

Parmi les résultats les plus importants de la mise en œuvre du plan à la fin de 2020, l'on note qu'il a permis d' :

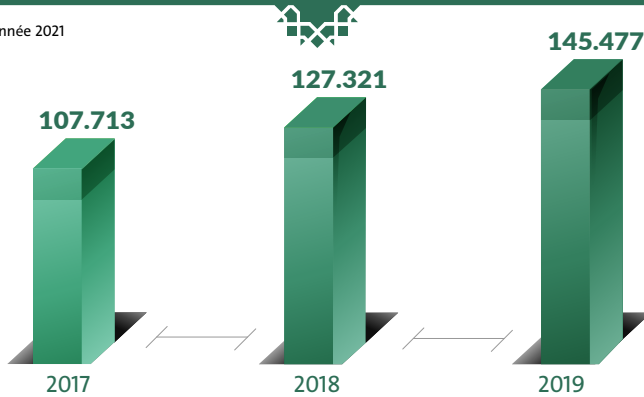
- Appuyer la création de près de 660.000 emplois (2017-2019) ;
- Améliorer l'employabilité de plus de 770.000 demandeurs d'emploi à fin 2020 ;
- Intégrer plus de 406.000 demandeurs d'emploi à fin 2020 ;
- Accompagner la création d'environ 13.000 entreprises à fin 2020 ;
- Développer le rythme de mise en œuvre des programmes actifs d'emploi (+10%).

## 2- La poursuite du soutien aux programmes actifs de l'emploi

Le gouvernement a renforcé les trois principaux programmes (IDMAJ, TAEHIL et TAHFIZ), visant à promouvoir l'emploi au profit des jeunes et des diplômés, en dépassant le seuil de 100.000 insertions par an. Le nombre des bénéficiaires est passé de 107.000 en 2017, à plus de 127.000 en 2018 et à plus de 145.000 en 2019.

## Augmentation du nombre des bénéficiaires des programmes actifs de l'emploi (IDMAJ, TAEHIL et TAHFIZ)

Source : loi de finances pour l'année 2021



www.cg.gov.ma

Les programmes actifs de l'emploi ont favorisé l'atteinte des suivants :

- Accompagnement de 300.650 demandeurs d'emploi à travers le programme « IDMAJ » sur la période 2017-2019 ;
- Accompagnement à l'embauche de 18.899 demandeurs d'emploi dans le cadre du programme « TAHFIZ » sur la période 2017-2019 ;
- Amélioration de l'employabilité de 60.962 demandeurs d'emploi grâce au programme « TAEHIL » sur la même période.

Aussi, les ressources du fonds de promotion de l'emploi ont connu un taux de croissance annuel de 20,74 % au cours de la même période, alors que les dépenses du même fonds sont passées d'environ 283 millions de dirhams en 2017 à environ 413 millions de dirhams en 2019.

Afin de promouvoir l'emploi et la compétitivité des entreprises et d'assurer l'intégration du secteur informel, le gouvernement a développé, en 2018, le dispositif «TAHFIZ» pour soutenir l'emploi, en adoptant les mesures suivantes :

- Augmentation du nombre de salariés pour lesquels l'État supporte les obligations fiscales et sociales à 10 salariés au lieu de 5 dans le système précédent, au profit des entreprises, associations et coopératives nouvellement créées, dans la limite de 10.000 dirhams de salaire mensuel au lieu de 6.000 dirhams ;

- ⦿ Exonération de l'impôt sur le revenu appliqué aux indemnités versées par les entreprises aux docteurs-chercheurs, plafonnées à 6.000 dirhams par mois pendant 24 mois ;
- ⦿ Suppression de l'obligation d'inscription durant 6 mois à l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi et des Compétences pour bénéficier des exonérations des charges sociales et fiscales prévues par les contrats de formation.

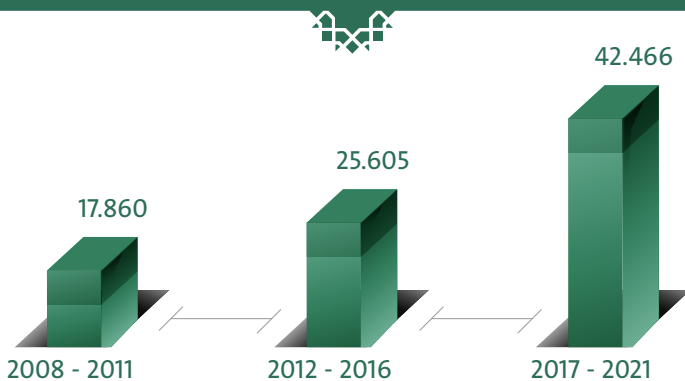
Afin de relancer le marché du travail et d'inciter les entreprises à employer des jeunes chômeurs, un nouvel élargissement du même dispositif a été opéré. La loi de finances pour l'année 2021 a ainsi institué une exonération d'impôt sur le revenu sur les salaires pendant une durée de 36 mois, pour les jeunes de moins de 35 ans, qui ont été employés pour la première fois avec un contrat à durée indéterminée, dans toute entreprise quelle que soit la date de sa création.

### 3- Un effort important pour l'emploi public

Le nombre d'emplois créés dans les administrations publiques a atteint une moyenne de 42.466 postes budgétaires entre 2017 et 2021, contre 20.646 emplois entre 2007 et 2016, grâce à des efforts sans précédent de recrutement dans le secteur public au cours de la période 2017 à 2021, ce qui a permis d'améliorer le service public et la création d'emplois en général.

#### Création des postes dans l'administration publique (moyenne annuelle)

Source : loi de finances



[www.cg.gov.ma](http://www.cg.gov.ma)

En revanche, le pourcentage du nombre de postes supprimés et de départs à la retraite par rapport aux postes nouvellement créés est passé de 57 % entre 2008 et 2016 à 46 % entre 2017 et 2020. Cela reflète une réduction significative de l'écart entre la création de postes annuels dans le secteur public et la suppression de postes et les mises en retraite.

## 4- Le développement de l'emploi dans le secteur industriel

Malgré la baisse du nombre d'emplois dans le secteur industriel depuis 2008, ce nombre a commencé à augmenter depuis 2014, en référence à la dynamique initiée par le plan d'accélération industrielle. Cette dynamique a permis d'atteindre près de 1,14 million d'emplois dans le secteur industriel en 2019.

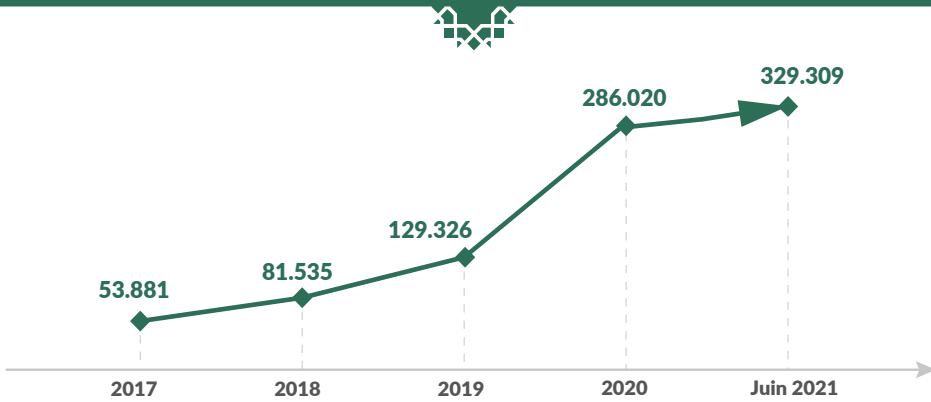
Malgré les répercussions de la crise de Covid-19, 96% des emplois ont été récupérés dans le secteur industriel à fin octobre 2020. Les exportations industrielles ont également connu une augmentation de 6,1% en octobre 2020 par rapport à la même période en 2019.

## 5- La mise en œuvre du statut d'autoentrepreneur

En 2015, le gouvernement a créé le statut d'autoentrepreneur pour permettre aux citoyens d'exercer leurs activités entrepreneuriales de manière structurée, à travers un système d'incitation fiscale simplifié (le taux d'imposition sur le revenu varie entre 1,5% et 2%) en se fixant comme objectif d'atteindre 100.000 autoentrepreneurs inscrits dans le registre national à l'horizon 2021.

Ce nouveau système a attiré plus de 329.000 citoyens à fin juin 2021, ce qui dépasse de loin l'objectif fixé par le programme gouvernemental, et devrait attirer plus de citoyens lors de la mise en œuvre de la protection sociale pour cette catégorie, dans le cadre des dispositions de la loi de finances 2021 sachant que cette catégorie peut désormais bénéficier des commandes publiques.

## Une hausse importante du nombre d'autoentrepreneurs



www.cg.gov.ma

## 6- L'amélioration des conditions de travail et de l'indemnisation de perte d'emploi

Pour soutenir la protection des travailleurs, le gouvernement s'est attelé au développement du système de santé et de sécurité dans le monde du travail, ainsi que sur le renforcement des capacités et des performances du mécanisme d'inspection du travail. Ainsi, le gouvernement a renforcé le personnel de l'inspection du travail avec 182 nouveaux inspecteurs recrutés au cours de l'année 2021, ce qui constitue une augmentation sans précédent dans l'histoire de cet organisme, sachant qu'il ne comptait que 320 inspecteurs.

Le gouvernement a également renforcé le dispositif d'indemnisation pour perte d'emploi et simplifié les procédures pour en bénéficier, avec l'enregistrement d'environ 74.000 bénéficiaires dans ce dispositif au cours de la période 2016-2020, pour un coût financier de plus de 977 millions de dirhams.

## 7- L'amélioration continue de la qualité de l'emploi

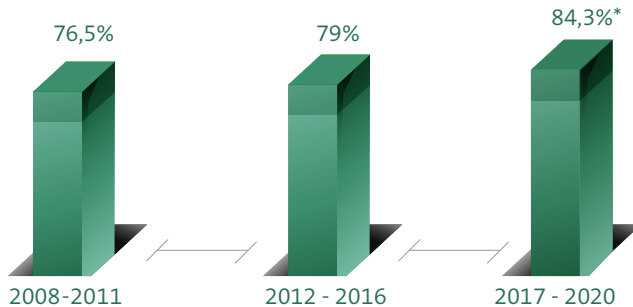
Le Maroc connaît une amélioration de la qualité de l'emploi. Ces dernières années ont été caractérisées par une augmentation significative du taux d'emploi rémunéré, ainsi qu'une

baisse sans précédent du taux de « sous-emploi », qui met en évidence les principales manifestations de l'utilisation inefficace de la main-d'œuvre, qui a atteint son taux le plus bas en 2019, soit 9,2%.

Le taux d'emploi rémunéré, quant à lui, a connu une évolution continue et significative depuis 2007, puisqu'il est passé de 73,9% en 2007 à 85,8% en 2020, soit le taux le plus élevé enregistré au Maroc depuis plus de 20 ans.

### Hausse du taux d'emploi rémunéré

\*Cet indicateur s'est également amélioré en 2020, malgré la pandémie  
Source : HCP



[www.cg.gov.ma](http://www.cg.gov.ma)

## 8- L'amélioration du rythme de création nette d'emplois

Le rythme de création nette d'emplois s'est considérablement amélioré avant la crise de COVID-19. Au cours des trois premières années du mandat du gouvernement actuel, plus de 121.000 postes nets ont été créés en moyenne annuelle, ce qui est une évolution remarquable par rapport à ce qui a été réalisé au cours des deux gouvernements précédents.

Un nombre exceptionnel de nouveaux postes rémunérés a également été enregistré avec 243.000 emplois en 2019, un nombre record depuis 2008.

Cette dynamique et cette évolution positive sont l'un des facteurs qui ont probablement renforcé la résilience face aux répercussions de la pandémie, qui a entraîné en 2020 la perte de 432 000 opportunités d'emploi.

## 9- La baisse du chômage avant la pandémie et la réduction de ses effets

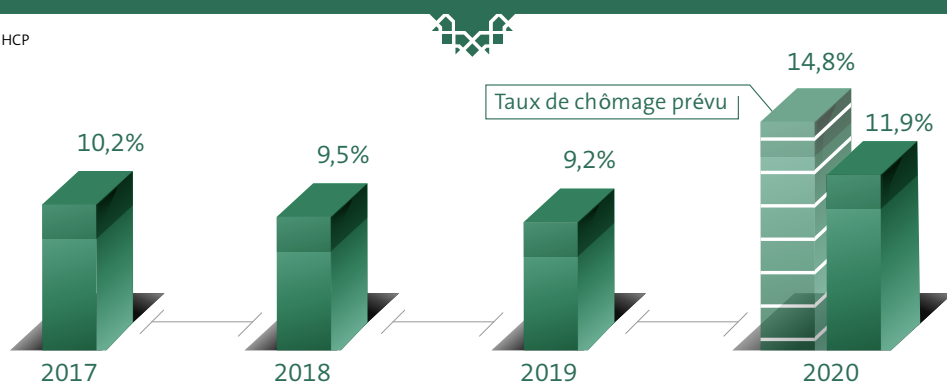
La courbe du chômage a connu une inversion positive sur la période 2017-2019, qui s'est traduite par une baisse du chômage d'un point, atteignant 9,2% en 2019, avec le taux de chômage le plus bas pour l'urbain enregistré depuis près de 20 ans. Ce qui dénote d'une nette amélioration du dynamisme du marché de l'emploi avant la crise du Covid-19.

Cette dynamique, ainsi que l'effort du gouvernement pour maintenir l'emploi pendant la période de crise sanitaire, ont contribué à atténuer les répercussions de la crise sur le marché de l'emploi. En effet, le gouvernement a fait face à cette situation en adoptant des mécanismes et mesures économiques et sociales d'envergure.

Ces mesures ont probablement empêché un certain nombre d'entreprises de faire faillite et leur ont permis de maintenir une grande partie de leurs personnels, ce qui a ainsi empêché une augmentation significative du taux de chômage à l'image de certains pays voisins. Le taux de chômage a été contenu à 11,9%, au lieu d'atteindre plus de 14% selon certaines prévisions pour l'année 2020.

### Une baisse significative du chômage sur la période 2017-2019 et l'allègement des effets de la pandémie de COVID-19 pendant l'année 2020

Source : HCP

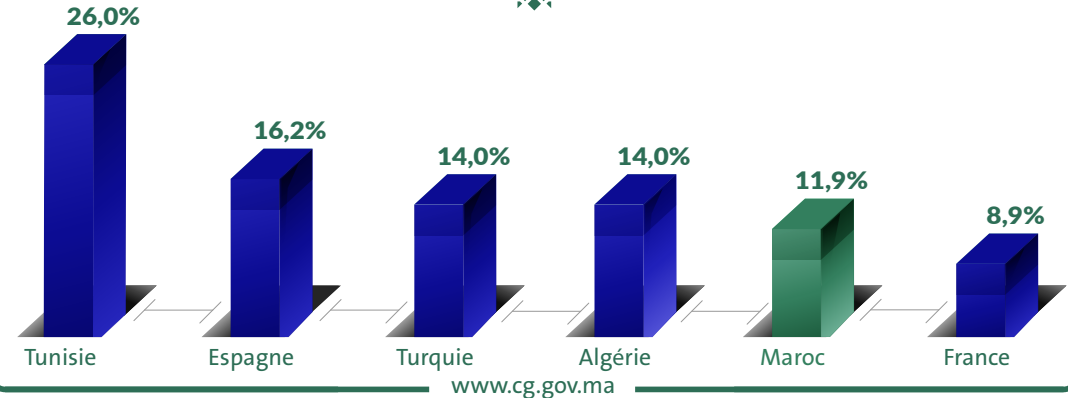


[www.cg.gov.ma](http://www.cg.gov.ma)

Grâce à ces efforts collectifs, le taux de chômage de notre pays était parmi les plus bas du Maghreb et de la région méditerranéenne.

### Comparaison du taux de chômage au Maroc avec d'autres pays pendant l'année 2020

Source : HCP



## 10- Les efforts à l'adresse du marché du travail durant la pandémie

Au même titre que sur les autres économies du monde, la pandémie du Coronavirus «Covid-19» a eu de grands effets sur l'économie nationale et a affecté le marché du travail, en particulier pour le secteur privé et le secteur informel, ce qui a posé plusieurs défis sociaux. Le gouvernement s'est efforcé de les relever en adoptant des mécanismes et des mesures adaptées, dont les plus importantes sont :

- ⦿ Mise en œuvre de la deuxième tranche de l'augmentation du salaire minimum;
- ⦿ Allocation d'une indemnité mensuelle de 2.000 dirhams aux salariés des entreprises impactées par la pandémie, avec l'ouverture des droits à la couverture médicale et le maintien des allocations familiales ;
- ⦿ Renforcement de la surveillance sur le lieu de travail pour s'assurer du respect des mesures de prévention sanitaire ;
- ⦿ Report du paiement des cotisations sociales dues à la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale ;



- Exonération des compléments de salaire au profit des salariés dans la limite de 50 % du salaire mensuel;
- Signature de contrats-programmes pour soutenir les secteurs les plus touchés par la pandémie.

Il convient de noter que l'année 2020 a connu une perte d'environ 432.000 opportunités d'emploi, mais les mécanismes et mesures susmentionnés ont atténué l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'emploi. Notre pays a réussi à maintenir environ 71% des emplois qu'il risquait de perdre pendant la période du confinement. Les indicateurs du marché du travail pour les trois premiers mois de 2021 montrent que les répercussions négatives sur l'emploi sont atténuées de manière significative.

Après plus d'un an en prise avec cet épisode pandémique, notre pays reste vigilant et insiste pour une sortie de cette crise sanitaire avec un minimum de pertes, notamment en ce qui concerne l'emploi, car il s'agit d'un levier essentiel de développement, d'avancement et d'accession à la dignité de citoyens.






**Le lancement d'une nouvelle  
génération d'infrastructures pour  
appuyer l'émergence**



# Le lancement d'une nouvelle génération d'infrastructures pour appuyer l'émergence

1- L'accélération des efforts pour la couverture nationale en grands barrages .....	121
2- Le lancement et l'achèvement de projets structurants pour le secteur portuaire .....	121
3- Le développement significatif du réseau ferroviaire national .....	122
4- Le renforcement de l'offre aéroportuaire .....	122
5- L'amélioration continue du réseau routier revêtu .....	122
6- L'accélération des projets de stations de dessalement.....	123
7- Des investissements importants pour développer les énergies renouvelables .....	123





Depuis l'avènement de SM le Roi Mohammed VI, le Maroc a largement renforcé son réseau d'infrastructures tant routières, que ferroviaires, maritimes ou aéroportuaires. Le Maroc est classé fréquemment leader en Afrique pour son infrastructure dans de nombreux classements, de même qu'il s'est classé 75ème mondial au classement du « World Economic Forum » pour la compétitivité en 2020, une des meilleures performances continentales et régionales, en particulier, au niveau de la qualité des infrastructures, pour laquelle le Maroc est classé 53ème.

Aussi, a-t-il figuré au 2ème rang en Afrique en 2019 pour l'Indice de connectivité des transports maritimes selon l'UNCTAD. Le Royaume dispose aussi du premier train à grande vitesse d'Afrique et du port africain le mieux connecté, devenu en 2020 le premier port à conteneurs de la Méditerranée.

Le Gouvernement a veillé à poursuivre cette politique et à initier d'importants investissements en infrastructures, notamment dans le domaine de l'eau, du développement durable, des énergies renouvelables et en faveur du milieu rural.





## 1- L'accélération des efforts pour la couverture nationale en grands barrages

Conscient des menaces relatives au stress hydrique, le mandat gouvernemental a été marqué par l'approbation du programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation pour la période 2020-2027, qui est considéré comme la première phase du Plan National de l'Eau 2020-2050.

Sur la période allant de 2009 à 2020, il a été procédé au lancement de 23 grands barrages pour un coût global de 28,2 milliards de DHS, ce qui porterait la capacité nationale à 6.237 milliards de mètres cubes. Il s'agit de 7 barrages en exploitation et 11 en cours de réalisation durant l'année 2020, première année du programme d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027. Aussi, cinq grands nouveaux barrages doivent être lancés en 2021 pour une enveloppe budgétaire de 4,8 milliards de DHS, et une capacité additionnelle de 525 millions de mètres cubes.

Il est également à noter que durant la période 2017-2020, le Gouvernement a assuré également la réalisation de plusieurs dizaines de moyens et petits barrages, jouant un rôle important dans l'approvisionnement en eau potable et d'irrigation.

## 2- Le lancement et l'achèvement de projets structurants pour le secteur portuaire

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie portuaire, les deux nouveaux ports de Safi et de Lemhiriz ont été totalement achevés.

Le lancement de l'extension du port Tanger Med et l'amélioration continue de son offre intégrée de services pour l'industrie, l'export et la logistique ont permis à la plateforme industrielle Tanger Med de se classer 2ème zone économique mondiale en 2020 selon le classement FDI Intelligence du Financial Times. De même, le port de Tanger Med est devenu le premier port de transbordement de conteneurs de la méditerranée et le 35ème au niveau mondial, tout en augmentant son trafic de plus de 20% en 2020.

Par ailleurs, le Maroc entreprend le renforcement de son offre portuaire sur la côte méditerranéenne, à travers le lancement des travaux du projet Nador West Med, dont le

taux d'avancement global actuel avoisine 60%. D'autres projets sont également en cours de réalisation, notamment le port de Dakhla Atlantique, avec une enveloppe budgétaire de 10 milliards de Dirhams d'investissement.

### 3- Le développement significatif du réseau ferroviaire national

Le réseau ferré national dispose d'un réseau classique et d'une Ligne à Grande Vitesse (LGV). D'autres efforts ont été consentis au niveau de la mise en service effective du doublement complet de la voie entre Casablanca et Marrakech, le triplement de la voie Casablanca-Rabat ainsi que l'inauguration d'une nouvelle génération de gares telles que Tanger, Kénitra, Rabat Agdal, Casa-Port, Tanger-Port et la nouvelle gare de Témara.

Les fréquences et le niveau de services ont été nettement améliorés, notamment concernant la ponctualité des trains avec une grille tarifaire agile et adaptée.

### 4- Le renforcement de l'offre aéroportuaire

La mise à niveau du secteur a été marquée par l'inauguration de plusieurs liaisons aériennes et internationales avant la pandémie, l'achèvement des travaux du terminal I de l'aéroport Mohammed V, ainsi que l'ouverture et l'exploitation de nouvelles aérogares dans les aéroports de Guelmim, de Zagora et d'Errachidia. La capacité des aéroports a été portée à 40 millions de passagers contre moins de 31 millions au début du mandat gouvernemental.

### 5- L'amélioration continue du réseau routier revêtu

Le revêtement du réseau routier a connu une nette évolution durant les dernières années atteignant un cumul de plus de 44.000 km de routes revêtues en 2018, soit 77% du réseau routier total au Maroc. Cette période a compté le lancement de projets importants tels que la voie express Tiznit Dakhla sur 1.055 Km ou l'achèvement des travaux de la voie express Taza- Al Hoceima.

De même, le Maroc a intensifié les opérations d'entretien du réseau notamment dans le monde rural y dédiant des budgets importants. Ainsi, les réalisations cumulées dans le

cadre du Programme National des Routes Rurales II ont atteint 15.136 Km en 2019 pour un budget mobilisé de 15,3 MMDH. Le taux d'accessibilité est ainsi passé de 79% à 85%.

## 6- L'accélération des projets de stations de dessalement

A l'heure des perturbations climatiques entraînant des enjeux majeurs liés à la gestion des ressources hydriques, le Royaume a décidé d'opter pour le recours aux techniques de dessalement de l'eau de mer en tant que choix stratégique pour endiguer le déficit hydrique.

A cet effet, plusieurs projets ont été initiés, notamment la station de dessalement d'eau de mer de la ville du Grand Casablanca, qui ambitionne d'être la plus grande au niveau du continent, la nouvelle station de dessalement de la région d'Agadir à usage d'eau potable et d'irrigation qui est dans un état de réalisation avancé, la station de Dakhla, ou encore la station d'Al Hoceima. Avec à terme l'ambition de contribuer par un réseau de stations de dessalement espacées de 200 Km, à réduire le stress hydrique lié aux besoins en eau potable et également en eau d'irrigation.

## 7- Des investissements importants pour développer les énergies renouvelables

Le Maroc a l'ambition de porter sa capacité en énergies renouvelables dans son panier énergétique à 52% en 2030. Le pays s'est donc orienté vers une transition énergétique centrée sur le développement des énergies renouvelables.

En effet, le mandat gouvernemental a été marqué par le lancement de plusieurs projets structurants, qui ont permis d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique global avec une capacité atteignant un taux de 37% en 2020.





**Une mobilisation au profit de  
l'environnement et du développement  
durable**




# Une mobilisation au profit de l'environnement et du développement durable

1- La mise en place de la Stratégie Nationale de Développement Durable .....	131
2- La mise en place d'un cadre adéquat pour la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable .....	131
3- Le positionnement du Maroc comme leader continental pour les énergies renouvelables .....	132
4- L'accélération de la mise en œuvre des plans nationaux pour les déchets solides et industriels ....	133
5- L'accélération des plans nationaux d'assainissement solide et liquide et le traitement des eaux usées .....	134







Conformément à ses engagements au niveau international dans le cadre des sommets de la Terre de Rio de Janeiro (1992) et de Johannesburg (2002) et des conventions pertinentes auxquelles il a adhéré, le Maroc a mis en place les fondements visant à instaurer le développement durable dans le pays à travers plusieurs réformes politiques, institutionnelles, juridiques et socio-économiques.

Ce processus a été renforcé par l'adoption de la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable en 2004, dont l'élaboration a été lancée suite aux directives de Sa Majesté le Roi Mohamed VI, lors de Son Discours du Trône du 30 Juillet 2009.

La concrétisation de ce processus s'est traduite par l'intégration des principes de développement durable dans les stratégies sectorielles, la mise en œuvre de la Stratégie de Mise à Niveau de l'Environnement (MANE) et de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), ainsi que l'élaboration en 2014 de la Loi Cadre portant sur la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, et enfin, l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement Durable, adoptée lors du conseil des ministres du 25 juin 2017.



## 1- La mise en place de la Stratégie Nationale de Développement Durable

Le Gouvernement a veillé à accélérer l'adoption de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) qui fixe les grandes orientations et le cadre stratégique au sein duquel les politiques, les réformes, les plans et les programmes sectoriels sont définis, harmonisés et révisés dans une perspective d'amélioration continue. Elle permet également la mise en place d'un nouveau cadre réglementaire et la poursuite de la mise à niveau environnementale.

Après son adoption, le Gouvernement a instauré pour sa mise en œuvre un système de gouvernance spécifique à travers un comité stratégique de suivi, présidé par le Chef du Gouvernement. D'autre part, pour la mise en œuvre de ses 31 axes stratégiques, 21 plans d'actions ont été élaborés par les départements ministériels concernés.

Ainsi, la mise en œuvre de la SNDD a permis de relancer plusieurs chantiers clés pour le développement durable, tel que la mise en œuvre de l'exemplarité de l'administration en matière de développement durable dans les bâtiments publics et le transport durable.

## 2- La mise en place d'un cadre adéquat pour la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable

Le Maroc considère les objectifs de développement durable (ODD) comme un cadre global de développement qui se recoupe dans la majorité de ses ambitions avec le projet de société auquel aspirent les Marocains et dont les contours et les principes ont été définis par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

La démarche adoptée par le Maroc pour la mise en œuvre de ce programme s'articule autour d'approches structurantes axées sur la promotion des droits humains, la transition vers l'économie verte, la régionalisation avancée, la cohésion sociale et territoriale, la participation citoyenne et le développement de partenariats stratégiques, notamment Sud-Sud et triangulaires.

Le Gouvernement a ainsi adopté dans un souci de convergence une approche intégrée pour le suivi combiné de la mise en œuvre des ODD et de la SNDD, en veillant à adopter les ajustements réglementaires nécessaires.

L'Examen national volontaire du Maroc effectué en 2020 dans le cadre d'une démarche collaborative, relatif à la mise en œuvre des 17 Objectifs de développement durable (ODD), fait état des progrès significatifs réalisés dans les principaux domaines tels que l'éducation, l'énergie renouvelable et le changement climatique.

Le Maroc a ainsi réalisé ou presque réalisé, en 2018, les cibles relatives à la mortalité maternelle et infantile. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 22,16 pour 1 000 naissances vivantes et celui de la mortalité néonatale est de 13,56 décès pour 1 000 naissances vivantes. De même, le taux de couverture médicale a atteint près de 69% en 2019.

La faim a été « éradiquée » en 2014 et la pauvreté a été réduite, en 2018, à 2,9%. La nutrition des enfants de moins de 5 ans a été améliorée puisqu'en 2018, l'émaciation a été réduite à 2,6%. En 2019, l'accès aux services sociaux de base est généralisé en milieu urbain et quasi-généralisé en milieu rural où il a atteint 97,4 % pour l'eau, 99,7% pour l'électricité et 91% pour l'assainissement.

Les conditions d'habitation ont été, également, améliorées puisque la proportion de l'habitat insalubre urbain a baissé de 8,4% en 2004 à 3,6% en 2018. De plus, des efforts importants ont été consentis dans le domaine du désenclavement rural, grâce aux programmes de construction d'un réseau de routes rurales, portant le taux de désenclavement en 2017 à 79,3% contre 54% en 2005.

### 3- Le positionnement du Maroc comme leader continental pour les énergies renouvelables

Le Maroc a adopté depuis 2009, sous les Hautes Orientations Royales, une stratégie énergétique qui a fixé pour objectif la montée en puissance des énergies renouvelables, le renforcement de l'efficacité énergétique et l'intégration régionale. Cette stratégie a été déclinée en feuilles de route avec des objectifs à court, moyen et long termes, accompagnée d'une vision claire de réformes règlementaires et institutionnelles.

Des programmes intégrés visant l'installation de 6.000 MW de sources renouvelables ont été lancés : 2.000 MW pour l'énergie éolienne, 2.000 pour l'énergie solaire et 2.000 pour l'énergie hydroélectrique. L'évaluation de la mise en œuvre de la première phase de la stratégie mettant en exergue des résultats encourageants, le Maroc s'est fixé en décembre

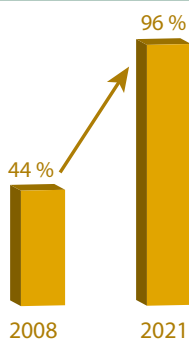
2015 un nouvel objectif pour accélérer sa transition énergétique en portant la capacité des énergies renouvelables à 42 % de puissance installée prévue en 2020, et à 52% à l'horizon 2030.

Aujourd'hui cette part atteint 37%, avec d'importants projets dans le pipe, notamment les projets solaires « Noor 3 » à Ouarzazate ou encore « Noor Midelt », qui poussent le Maroc vers le futur des énergies renouvelables.

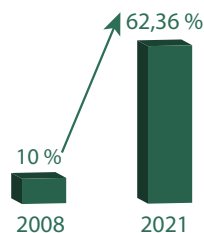
## 4- L'accélération de la mise en œuvre des plans nationaux pour les déchets solides et industriels

Le taux de collecte professionnalisée est passé de 44% en 2008 à 85% en 2019 puis à 96% en 2021, soit un an avant la date butoir fixée initialement. D'autre part, le taux de mise en centre d'enfouissement et de valorisation atteint désormais 62,63% des déchets ménagers produits contre 10% avant 2008.

### Une évolution positive des taux de collecte et traitement des déchets



Taux de collecte des déchets ménagers



Taux de mise en centre d'enfouissement et de valorisation

[www.cg.gov.ma](http://www.cg.gov.ma)

## 5- L'accélération des plans nationaux d'assainissement solide et liquide et le traitement des eaux usées

Le Programme National d'Assainissement Liquide et d'Épuration des Eaux Usées consiste en la réhabilitation et l'extension du réseau, le branchement et le renforcement du réseau pluvial et la réalisation des stations d'épuration (traitement primaire, secondaire, voire tertiaire) pour équiper 330 villes et centres urbains avec un total de plus de 10 millions d'habitants concernés.

Le programme a permis d'augmenter le taux du traitement des eaux usées à 53% en 2020 ainsi que la poursuite de la réalisation de 79 usines pour traiter 110 millions de mètres cubes par an.



**Le renforcement de la  
gouvernance et la réforme  
de l'administration**






# Le renforcement de la gouvernance et la réforme de l'administration

1- La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption .....	141
2- Le renforcement de la transparence et la mise en œuvre de la démocratie participative .....	142
3- L'adoption de la charte de la déconcentration et sa mise en œuvre effective .....	143
4- La modernisation de l'administration et l'amélioration de ses services .....	144
5- La simplification des procédures administratives .....	144
6- L'accélération de la transformation numérique .....	145





Le Maroc a accompli de nombreuses réalisations au cours des deux dernières décennies dans une perspective d'ancrage de la bonne gouvernance et de la transparence. Aussi, le Gouvernement s'est engagé à consolider puis intensifier les efforts consentis afin de réaliser un saut qualitatif en termes de gouvernance et de transparence, qui soit à la mesure des challenges de la Constitution de 2011, qui réponde aux attentes du citoyen marocain, qui améliore le rendement des efforts consentis et qui assure une meilleure répartition des retombées du développement du Pays.

Cela a été mis en œuvre durant ce mandat, à travers le déploiement de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption, le renforcement de la transparence, la déconcentration administrative, la simplification des procédures ainsi que la digitalisation, qui sont des outils puissants à la fois de la réforme administrative et de la relance économique.



# 1- La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption

La lutte contre la corruption est un chantier revêtant un caractère national et collectif. En effet, sa concrétisation est tributaire de l'implication de l'ensemble des parties prenantes et de l'engagement citoyen conscient et responsable.

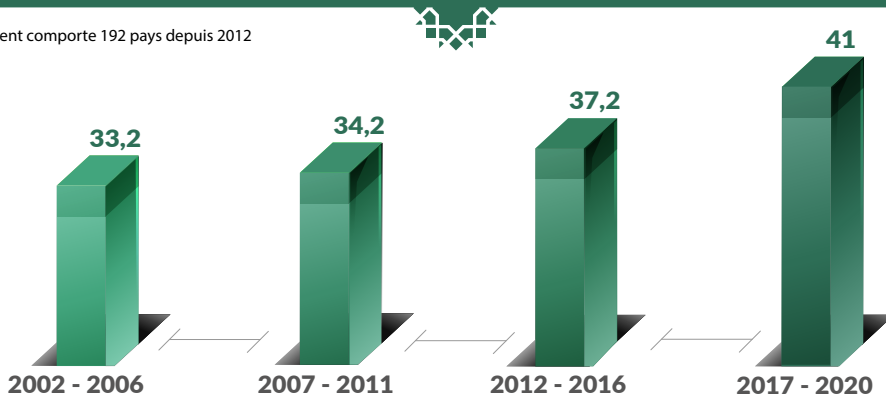
Durant la dernière décennie, le Royaume a engagé des réformes d'envergure afin de lutter contre la corruption, qui ont permis de répondre à une partie des attentes des citoyens et de réaliser des avancées notables. L'indépendance du pouvoir judiciaire de l'exécutif, l'activation du Conseil de la Concurrence, le démarrage de la simplification et de la digitalisation de l'administration, ainsi que la mise en place de la première Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption, en constituent des marqueurs forts.

Ainsi, le Gouvernement a initié en 2017 la mise en œuvre de cette stratégie, qui comporte 59 projets concernant plusieurs départements, puis a activé ses mécanismes de gouvernance et de suivi, notamment la commission nationale, dirigée par le Chef du Gouvernement, tout en veillant à impliquer la société civile. Ceci a coïncidé avec le lancement officiel de l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption et l'élargissement de ses prérogatives.

À côté de l'importance des défis qui restent à relever dans la lutte contre la corruption, il est à constater l'évolution positive, certes lente et insuffisante, mais continue, de la notation moyenne du Maroc à l'Indice de Perception de la Corruption, qui est passée de 33,2 sur la période 2002-2006 à 41 sur la période 2017-2020.

## Notation du Maroc à l'Indice de Perception de la Corruption

Le classement comporte 192 pays depuis 2012



Source : Transparency International

## 2- Le renforcement de la transparence et la mise en œuvre de la démocratie participative

Dans le cadre du renforcement de la transparence et du droit d'accès à l'information, la loi relative au droit d'accès à l'information a été adoptée. Pour le déploiement de ce chantier, une commission dédiée a été mise en place pour assurer le suivi de sa mise en œuvre. Aussi, l'on note la nomination de 1.148 responsables en charge de la gestion de l'information dans les administrations, la préparation d'un guide pratique pour le citoyen et l'adoption d'un formulaire unifié de demande d'informations, et enfin, le lancement du portail [www.chafafiya.ma](http://www.chafafiya.ma).

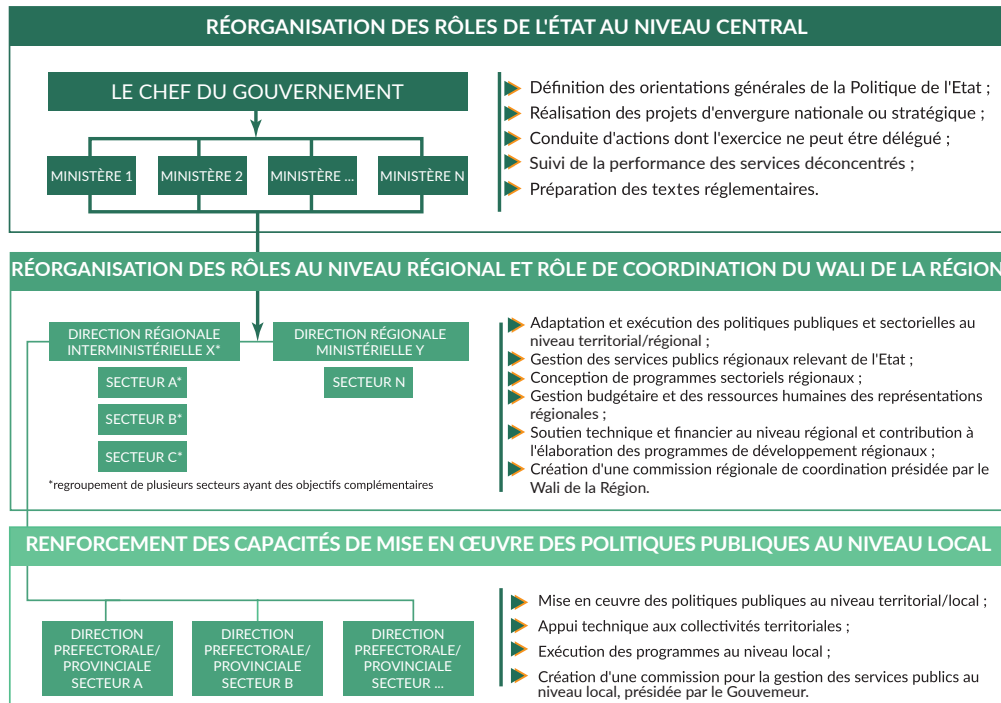
Le Gouvernement a également mis en place le cadre institutionnel de mise en œuvre du droit de pétition pour permettre aux citoyens d'exprimer leurs positions et de contribuer aux politiques publiques. Dans ce contexte, la première pétition nationale a été déposée et a reçu des engagements concrets, comme réponse de la part du Gouvernement.

### 3- L'adoption de la charte de la déconcentration et sa mise en œuvre effective

Depuis les premiers jours de son mandat, le Gouvernement a mobilisé toutes ses forces pour relancer ce projet structurant, suspendu depuis plusieurs années, pendant lesquelles plus d'une dizaine de Discours Royaux ont souligné la nécessité d'adopter la charte de déconcentration et de mettre en œuvre cette réforme fondamentale pour améliorer les services publics.

Le Gouvernement s'est ainsi mobilisé pour élaborer puis adopter le décret portant charte de déconcentration administrative. En effet, cette réforme constitue une révolution dans la structure administrative visant à rapprocher les administrations des citoyens, à mieux répartir les rôles entre elles et à faciliter la mise en œuvre des politiques publiques. La déconcentration effective a ainsi démarré dans tous les départements concernés, à travers l'élaboration et l'approbation de leur schéma directeur de déconcentration administrative.

#### La déconcentration administrative : une nouvelle répartition des rôles entre le niveau central et territorial



La mise en œuvre de la réforme a ainsi démarré avec la simplification de plusieurs procédures administratives. À moyen et long termes, la réforme vise à donner aux services déconcentrés une large autonomie et des moyens financiers et humains conséquents permettant d'améliorer la qualité des services publics.

## 4- La modernisation de l'administration et l'amélioration de ses services

Dans le cadre de la consolidation des efforts visant à améliorer la qualité et le rendement des services publics, le Gouvernement a adopté la Charte des Services Publics qui vise à inscrire l'ensemble des acteurs opérant au niveau des services publics dans un système de principes et de procédures de bonne gouvernance, tant au niveau de l'accomplissement de leurs missions administratives que dans leurs relations avec les usagers.

D'autre part, l'accueil administratif a été amélioré de même que plusieurs services publics ont été modernisés, tels que les procédures relatives aux copies certifiées conformes et à l'obtention des extraits d'actes de naissance. Aussi, les procédures d'obtention des autorisations relatives à l'urbanisme ont-elles été facilitées à travers le portail [www.rokhas.ma](http://www.rokhas.ma), en parallèle avec la mise en place, pour la première fois au Maroc, d'un système unifié de gestion des plaintes, réclamations et suggestions des usagers à travers l'adoption d'un décret spécifique et le lancement du portail [www.cikhaya.ma](http://www.cikhaya.ma).

Il faut cependant noter que cette réforme est loin d'être une simple réforme des politiques publiques, mais une réforme qui nécessite la participation de l'ensemble de la société marocaine et un projet à long terme au cœur du nouveau paradigme de développement.

## 5- La simplification des procédures administratives

Le Gouvernement a attaché une grande importance à la simplification des procédures administratives.

Ainsi, après de nombreuses années d'attente, le Gouvernement a parachevé le cadre institutionnel en adoptant la loi n° 55-19 relative à la simplification des procédures administratives et le lancement effectif de sa mise en œuvre, dans la perspective de



renforcer le lien de confiance entre les administrations et les usagers et l'encadrement du fonctionnement des services publics par des procédures précises, transparentes et simplifiées au service des citoyennes et citoyens.

La loi 55-19 a ainsi fixé le cadre de la transformation progressive de l'administration vers une administration performante et efficace à travers la mise en œuvre des principes de base suivants :

- Le silence de l'administration après un certain délai vaut acceptation des requêtes sous conditions;
- La fixation d'un délai pour la numérisation de toutes les procédures administratives et leur publication;
- L'interdiction aux administrations de demander des documents disponibles chez d'autres administrations, ou des documents non indiqués dans les procédures officielles et publiées.

À cet effet, le portail national des procédures administratives [www.idariti.ma](http://www.idariti.ma) a été lancé le 21 Avril 2021 et constitue ainsi une base unifiée pour les procédures administratives approuvées (plus de 2.300 ont déjà été publiées sur le portail), en dehors desquelles toute procédure ne pourrait être demandée à un usager.

## 6- L'accélération de la transformation numérique

Le Gouvernement s'est doté dernièrement d'une feuille de route intitulée : « Note d'Orientations Générales pour le Développement du Digital au Maroc à l'horizon 2025 », s'inscrivant ainsi dans une volonté d'accélérer la transformation digitale en vue de répondre aux nouveaux enjeux socio-économiques que connaît notre pays. Les objectifs escomptés de cette nouvelle vision, étant d'asseoir une administration digitalisée efficace et performante en proposant des services sécurisés à haute valeur ajoutée, orientés vers les usagers et plus globalement de favoriser la modernisation, la transparence et la performance publique, en plus de l'amélioration du climat des affaires.

La vision ambitieuse de mettre en place dans les cinq prochaines années les jalons d'un développement du digital du Maroc de demain dans tous les secteurs, en intégrant une

perspective sectorielle et régionale et aussi participative multipartite, centrée sur l'utilisateur et son environnement, notamment :

- La transformation de l'administration, en vue de la mise en place du dispositif d'interopérabilité et la dématérialisation et la refonte des processus cœurs;
- La facilitation d'accès à la communication avec le citoyen;
- L'amélioration de la qualité des services publics et des services rendus aux citoyens et aux entreprises ;
- L'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'économie marocaine en contribuant au développement des secteurs technologiques;
- La mobilisation du Digital au service d'une société plus inclusive et égalitaire avec la réduction de la fracture numérique, la formation d'une nouvelle génération de 50.000 jeunes talents employables et le développement d'initiatives spécifiques dans les secteurs tels que l'Éducation, la Santé, l'Agriculture et l'Artisanat;
- Le positionnement du Maroc en tant que Hub Digital & Technologique de référence au niveau Africain;
- L'amélioration de l'accès de la population moins favorisée ou dans les zones rurales reculées et lui permettre d'accéder à l'information, aux bénéfices sociaux, aux services de soin, ainsi qu'à l'éducation;
- La réduction des inégalités sociales et des inégalités socio-économiques en démocratisant l'accès à Internet et en inscrivant la technologie comme vecteur de développement du territoire en particulier pour le monde rural.

La création de l'Agence de Développement Digital et son lancement officiel par le Gouvernement offrent désormais un cadre institutionnel adéquat pour la mise en œuvre de ces engagements.




# La mobilisation d'investissements publics massifs



# La mobilisation d'investissements publics massifs

1- L'investissement public atteint le plafond record de 230 MMDHS en 2021 .....	153
2- L'investissement de l'Etat en hausse de 30% .....	153
3- Une amélioration significative de l'exécution de l'investissement .....	154
4- Des investissements dédiés à des nouvelles stratégies sectorielles .....	155





Le gouvernement a, dans le sillage des Hautes Orientations Royales, redoublé d'efforts pour renforcer l'investissement public, en particulier dans les secteurs prioritaires tels que l'éducation, la santé ou les énergies renouvelables. Ces efforts se sont accompagnés par la mise en place d'un nouveau système de gestion des investissements publics basé sur la performance et sur la mobilisation de nouveaux modes et sources de financement.

Il est également à noter que l'investissement public contribue à dynamiser la commande publique, créatrice d'emplois dans le secteur privé, de même qu'il favorise l'attractivité des IDEs et le renforcement du tissu économique en général.

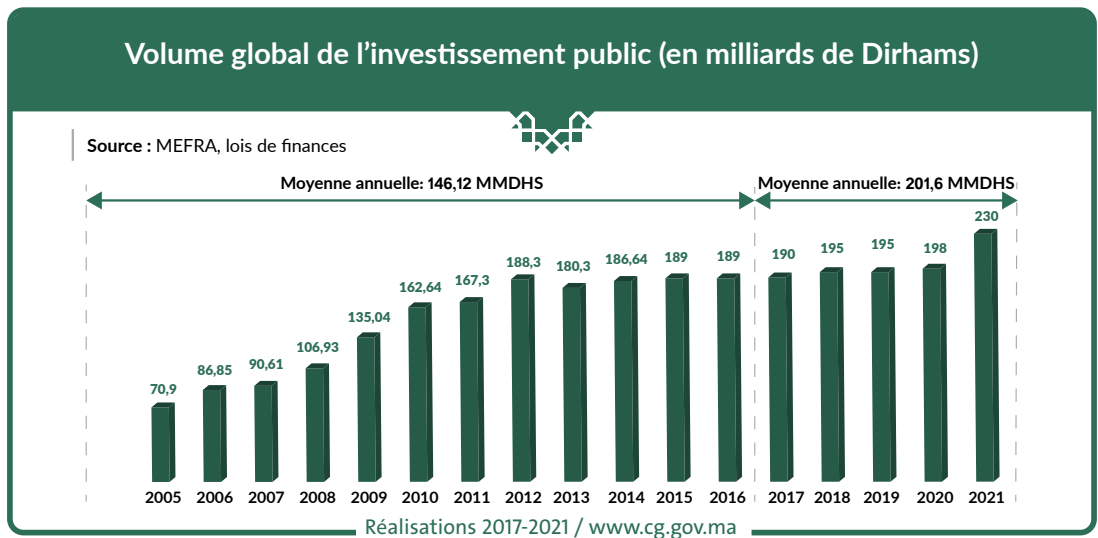




# 1- L'investissement public atteint le plafond record de 230 MMDHS en 2021

L'effort global d'investissement public atteint un palier de 201,6 MMDHS par an en moyenne sur la période 2017-2021, comparé à 146,1 MMHS sur la période 2005-2016.

Il devrait atteindre un seuil inégalé de 230 MMDHS en 2021, malgré le contexte de la pandémie de COVID-19, à travers notamment la mise en place du nouveau fonds Mohammed VI pour l'investissement.

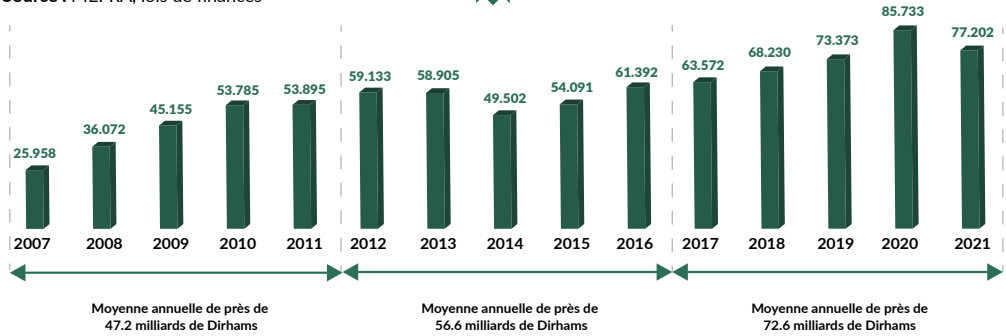


## 2- L'investissement de l'Etat en hausse de 30%

Les crédits d'investissement ont triplé depuis 2007 en ce qui concerne le Budget Général. L'effort d'investissement a été renforcé avec une moyenne d'investissements annuels de 73,6 Milliards de DHS sur la période 2017-2021, en comparaison avec 56,6 Milliards de DHS sur la période 2012-2016, et 42,9 Milliards de DHS sur la période 2007-2011.

### Crédits d'investissement ouverts en lois de finances (en millions de Dirhams)

Source : MEFRA, lois de finances



Réalisations 2017-2021 / [www.cg.gov.ma](http://www.cg.gov.ma)

## 3- Une amélioration significative de l'exécution de l'investissement

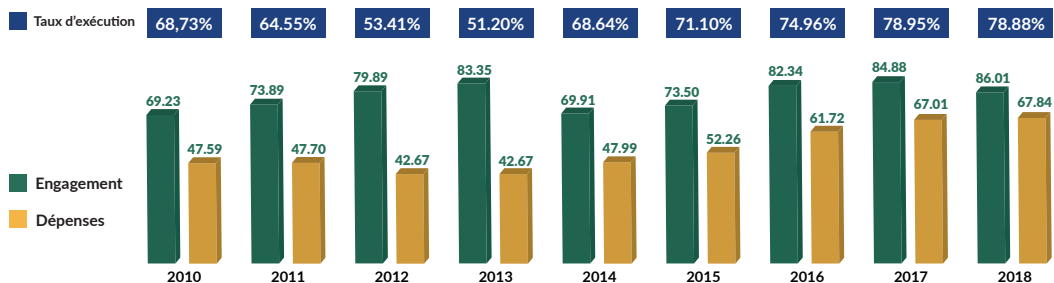
Le taux d'exécution de l'investissement du budget général de l'Etat s'est sensiblement amélioré en passant de 53% en 2012 à près de 79% en 2018.

Cet indicateur témoigne de l'importance des efforts de l'Etat pour améliorer la qualité de l'exécution des investissements publics et réduire les délais de paiement liés à la commande publique.

## Investissement réel exécuté du budget général

Un forte progression du taux d'exécution de l'investissement qui atteint près de 79% en 2018, soit 10% de plus qu'en 2010

Source : Lois de règlement des lois de finances



(en milliards de Dirhams)

Réalisations 2017-2021 / [www.cg.gov.ma](http://www.cg.gov.ma)

## 4- Des investissements dédiés à des nouvelles stratégies sectorielles

Le Gouvernement a veillé au démarrage de la mise en œuvre de plusieurs stratégies sectorielles, notamment la nouvelle génération de stratégies ambitieuses lancées par Sa Majesté le Roi :

- "Génération Green 2020-2030", successeur du Plan Maroc Vert, qui doit permettre l'émergence d'une nouvelle génération de classe moyenne agricole (350.000 à 400.000 ménages) via la mobilisation et la valorisation d'un million d'hectares de terres collectives, et la stratégie « Eaux et Forêts du Maroc » ;
- La mise en œuvre du Plan d'Accélération Industrielle 2021-2023, qui cible 34 milliards de DHS de substitution à l'import ;
- La mise en œuvre des plans de relance pour les secteurs du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale suite à la crise de COVID-19.





# La résilience de la situation macro-économique du Royaume




# La résilience de la situation macro-économique du Royaume

1- Le défi de l'amélioration du taux de croissance .....	163
2- Une inflation maîtrisée .....	164
3- L'amélioration de la balance commerciale .....	165
4- L'amélioration du solde du compte courant de la balance des paiements.....	166
5- L'amélioration significative des avoirs en devises.....	166
6- La stabilisation de l'endettement du Trésor avant la pandémie .....	167
7- L'amélioration significative du déficit budgétaire avant la pandémie .....	168







Malgré une conjoncture difficile et un effort d'investissement inédit, le gouvernement a réussi à maintenir et améliorer les principaux indicateurs macro-économiques. Le Maroc est l'un des pays qui disposent d'indicateurs macro-économiques parmi les plus stables de sa sous-région et même du continent africain.

Ces performances permettent au pays d'honorer ses engagements socio-économiques envers ses citoyens et sont aussi saluées chaque année par plusieurs organismes nationaux et internationaux.

Cette situation contribue à la résilience de l'économie nationale à travers :

- ▶ La possibilité de poursuivre la mise en œuvre des réformes structurelles ;
- ▶ La possibilité de mobilisation adéquate face à la pandémie de COVID-19.



## 1- Le défi de l'amélioration du taux de croissance

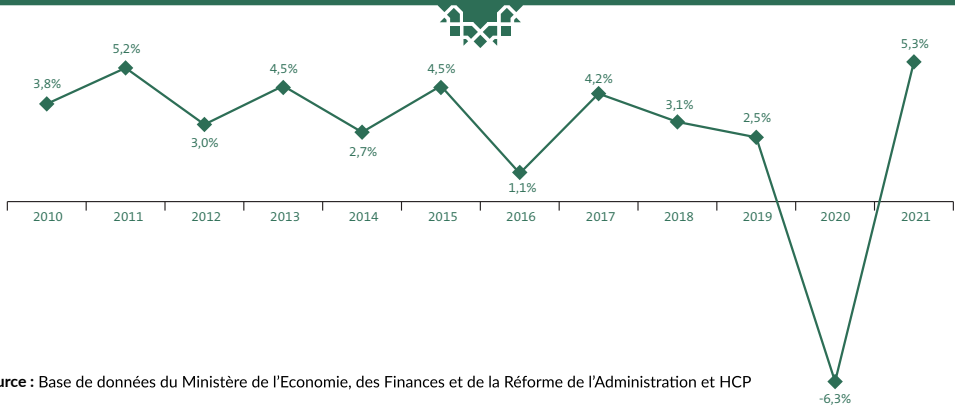
Le taux de croissance économique a connu une relative stabilité ces dernières années indépendamment de la campagne agricole, marquée par des sécheresses récurrentes, notamment en 2019. Cela témoigne du renforcement des autres secteurs créateurs de valeur ajoutée, notamment des industries automobiles et de l'aéronautique, qui ont contribué à stabiliser le taux de croissance économique.

Après une croissance de 4,2% en 2017 et 3,1% en 2018, le PIB du Maroc a vu son rythme de croissance régresser à 2,5% en 2019. Outre les autres facteurs conjoncturels ayant marqué cette année, tels que la faiblesse de la demande étrangère et le ralentissement des flux d'IDE dans un contexte international marqué par des tensions géopolitiques, la décélération de la croissance reflète les effets d'une baisse de la valeur ajoutée agricole de 5,8% sur les revenus et la demande intérieure, en particulier celle des populations rurales. Cet impact lié essentiellement à la sécheresse a été atténué par une amélioration continue de la valeur ajoutée des autres secteurs d'activité non agricoles, qui ont enregistré une augmentation de 3,8% contre 2,9% une année plus tôt.

En ce qui concerne l'année 2020, celle-ci a été marquée par la pandémie de COVID-19, qui a impacté les facteurs de production et la demande internationale adressée au Maroc. Cette crise d'ampleur inédite a ainsi engendré une récession de 6,3% en 2020 puis une reprise assez nette en 2021, malgré de nombreuses incertitudes, avec un taux de croissance espéré de 5,3%. L'impact du Coronavirus sur les performances économiques reste néanmoins relativement moindre que celui de plusieurs pays de la région.

D'autre part, il est à noter que la richesse par habitant créée par l'économie nationale a évolué de 3,7% annuellement entre 2007 et 2019, soit une augmentation totale de plus de 55%. Aussi, plusieurs études et rapports internationaux ont souligné que la croissance reste en deçà du potentiel du pays. La transformation structurelle enclenchée et la mise en œuvre du nouveau modèle de développement devraient donner lieu à une nouvelle génération de réformes pour un nouvel élan de la croissance.

### Taux de croissance du PIB

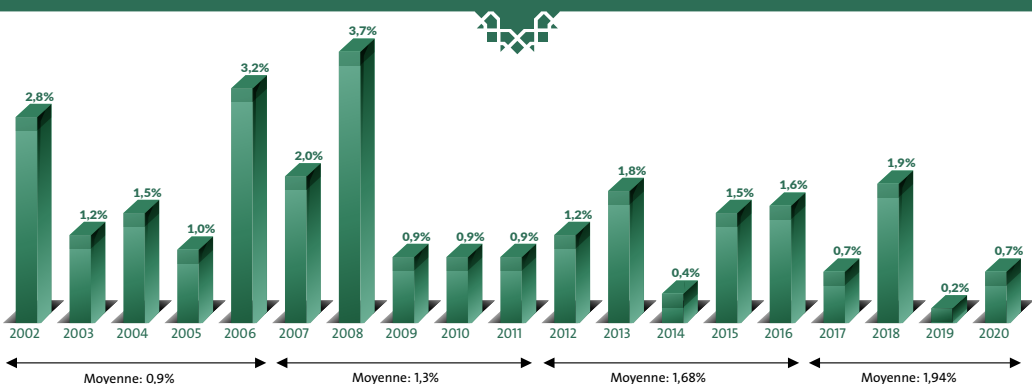


Réalisations 2017-2021 / [www.cg.gov.ma](http://www.cg.gov.ma)

## 2- Une inflation maîtrisée

Durant les deux dernières décennies, le taux d'inflation moyen n'a pas dépassé les 2% et a même enregistré une moyenne de moins de 1% sur la période 2017-2019, soit un des taux moyens les plus faibles de la région. Ce taux relativement faible d'inflation est un des facteurs déterminants dans la préservation du pouvoir d'achat des ménages.

### Moyenne du taux d'inflation



Réalisations 2017-2021 / [www.cg.gov.ma](http://www.cg.gov.ma)

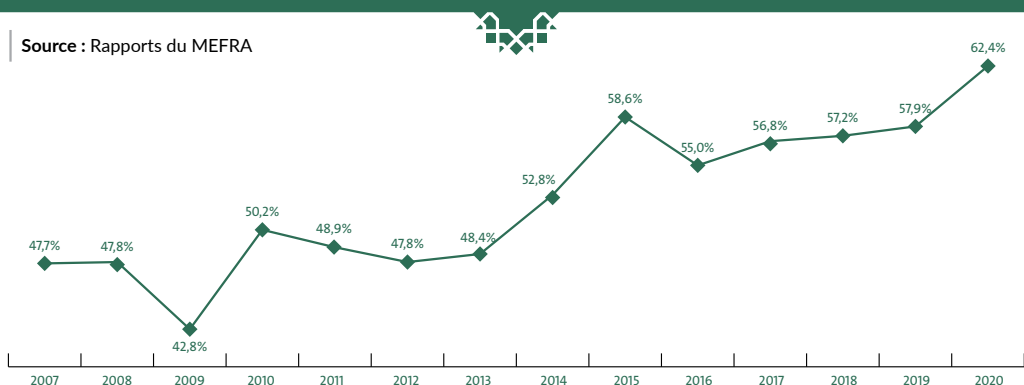
### 3- L'amélioration de la balance commerciale

La dynamique économique nationale se manifeste aussi dans l'évolution des échanges extérieurs du Maroc. En effet, l'industrialisation de l'économie nationale a contribué à l'augmentation significative des importations, notamment en énergie, en biens d'équipements et en intrants pour l'industrie. Néanmoins, cette augmentation est atténuée par le développement d'une offre exportatrice compétitive et orientée vers les chaînes de valeur mondiales.

Ainsi, le taux de couverture des biens n'a cessé de s'améliorer en passant de 47,7% en 2007 à 62,4% en 2020. Cette performance est le résultat de l'amélioration de la qualité des exportations marocaines. Ainsi, les exportations de biens à contenu technologique atteignent la valeur des exportations des phosphates bruts.

#### Taux de couverture des importations par les exportations

Source : Rapports du MEFRA

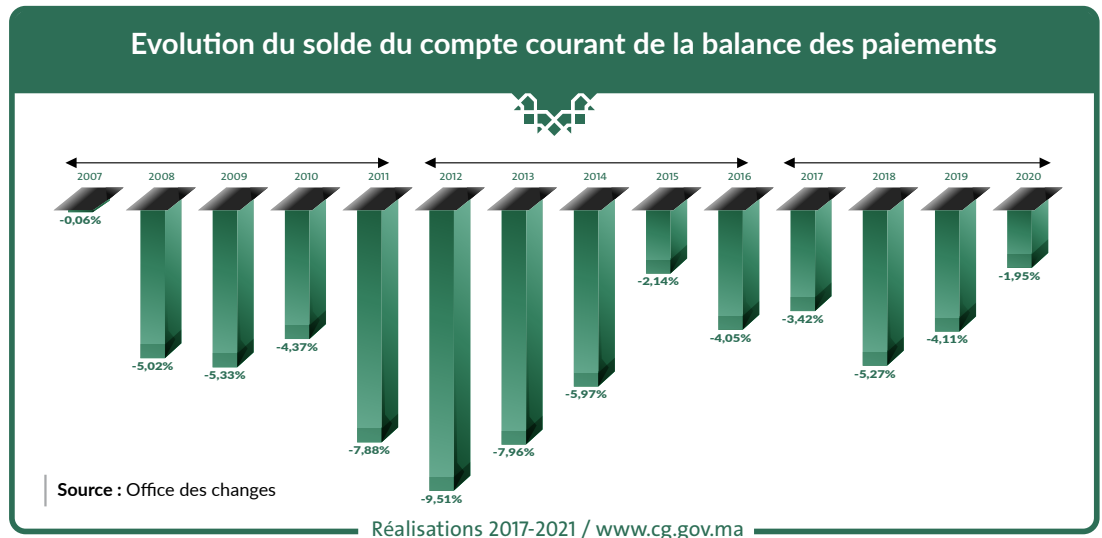


Réalisations 2017-2021 / [www.cg.gov.ma](http://www.cg.gov.ma)

## 4- L'amélioration du solde du compte courant de la balance des paiements

L'augmentation des « recettes voyages » et des transferts des marocains résidants à l'étranger et l'amélioration du taux de couverture des échanges extérieurs ont favorisé une nette amélioration du compte courant de la balance des paiements.

Après une forte détérioration depuis l'année 2007 avec un pic de -9,5% du PIB en 2012, notamment sous l'effet de la flambée des prix du pétrole, le solde du compte courant a connu depuis 2013 une amélioration notable pour s'établir à -4,11% en 2019 et une prévision d'environ -2% en 2020.

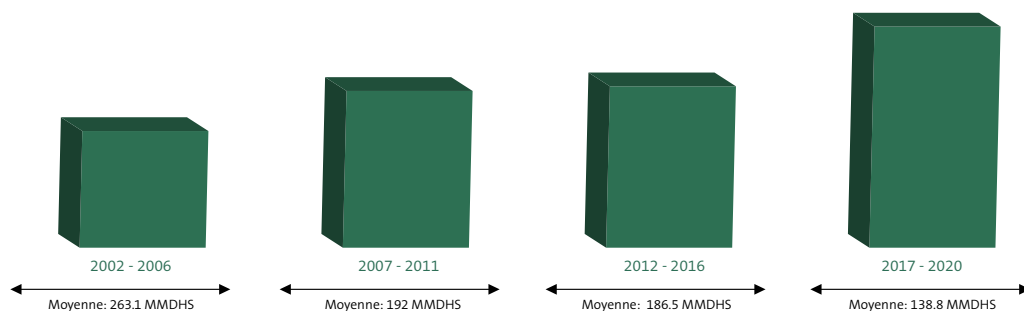


## 5- L'amélioration significative des avoirs en devises

Les avoirs en devises, qui constituent une garantie pour la nation et les partenaires commerciaux du Pays, sont passés de 105 milliards de Dirhams en 2002 à 320,3 milliards de Dirhams en 2020, soit une augmentation de près de 290%.

## Evolution des réserves du Maroc en devises étrangères (moyennes annuelles)

Source : Bank Al Maghrib



Réalisations 2017-2021 / [www.cg.gov.ma](http://www.cg.gov.ma)

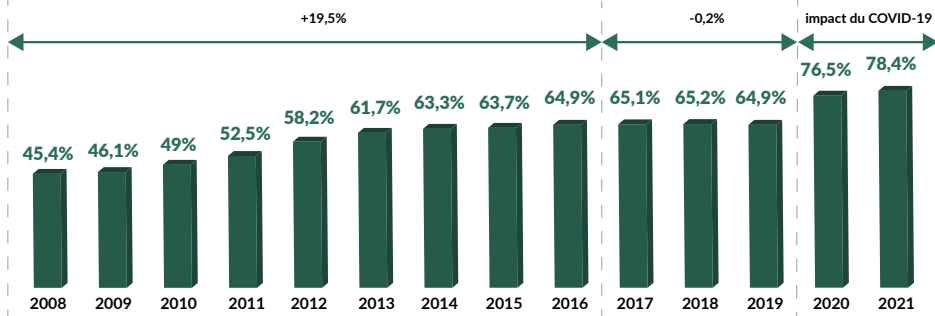
## 6- La stabilisation de l'endettement du Trésor avant la pandémie

Malgré la forte augmentation des investissements publics, le Gouvernement a pu stabiliser l'endettement du Trésor. Les deux tiers de la dette du trésor proviennent du marché intérieur.

Le taux d'endettement a connu, après une hausse continue depuis 2008, la première inversion de sa courbe d'évolution durant l'année 2019. Aussi, si de 2008 à 2016, le taux d'endettement a augmenté de près de 19,5%, celui-ci a diminué de près de 0,2% sur la période 2017-2019. Néanmoins, le contexte de COVID-19 a induit une hausse significative du taux d'endettement.

## Taux d'endettement du trésor (en comparaison avec le PIB)

Source : MEFRA

Réalizations 2017-2021 / [www.cg.gov.ma](http://www.cg.gov.ma)

## 7- L'amélioration significative du déficit budgétaire avant la pandémie

Le gouvernement est parvenu à limiter le déficit budgétaire à 3,63% du PIB en moyenne entre 2017 et 2019, contre 4,68% pendant la période 2013-2016, et ce malgré l'effort important d'investissement public mené et la nature incompressible de la plupart des dépenses budgétaires.





[www.cg.gov.ma](http://www.cg.gov.ma)